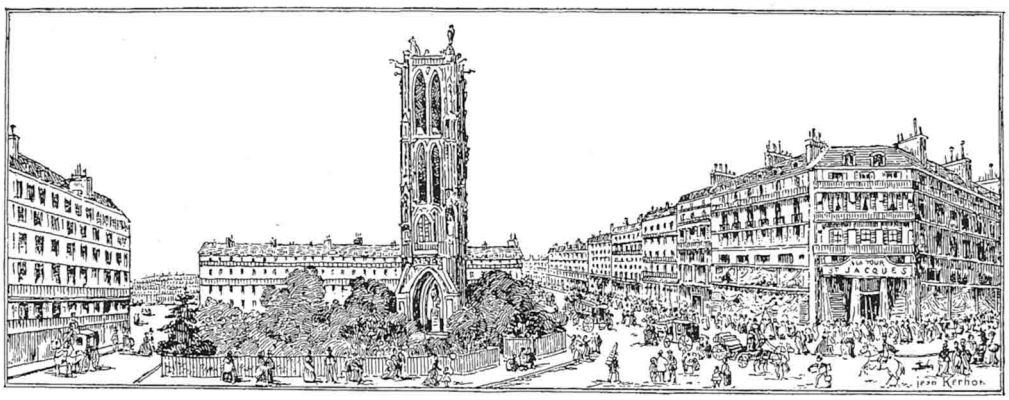

N° 27.

LE JEU DE PARIS EN MINIATURE

DANS LEQUEL SONT REPRÉSENTÉS LES ENSEIGNES, DÉCORS, MAGASINS, BOUTIQUES ET DIVERS ÉTABLISSEMENTS DES PRINCIPAUX MARCHANDS DE PARIS, LEURS RUES ET NUMÉROS.

Édité à Paris, en 1803, chez la Veuve Chereau, rue Saint-Jacques, n° 10. Déposé à la Direction générale de l'Imprimerie et de la Librairie. (Hauteur : 46,5 largeur : 63.)

POUR mettre un peu d'ordre dans cette curieuse nomenclature de 90 enseignes représentées dans 90 cases, nous avions pensé adopter le classement par catégorie, telles que l'Alimentation, le Vêtement, le Mobilier, la Décoration, mais après réflexion, nous avons préféré l'ordre municipal divisant Paris en un certain nombre de quartiers.

Dans le quartier du faubourg Saint-Denis, on voit tout d'abord l'enseigne d'Absalon pendu par les cheveux indiquant la boutique d'un coiffeur. Il y eut une lutte homérique entre ce coiffeur et son voisin, un fabricant de perruques. Le coiffeur avait fait peindre sur son magasin un énorme tableau qui représentait un citoyen portant perruque sur le point de se noyer. Un passant charitable s'élançait pour le tirer du perfide élément, mais croyant le saisir par les cheveux, s'apercevait bien vite qu'il ne lui restait en main, qu'une perruque. L'auteur du tableau avait mis comme légende : « A l'inconvénient de porter perruque. »

Si ingénieuse que fut cette idée, elle fut battue en brèche par le commerçant voisin qui, lui, ne vivait que du commerce des perruques. Pour se venger, il fit peindre au-dessus de sa porte un tableau représentant Absalon pendu par les cheveux aux branches d'un chêne au

moment où il vient d'être abandonné par sa mule. Au-dessous était inscrit le quatrain vengeur suivant :

Passants contemplez la douleur
D'Absalon pendu par la nuque,
Il eut évité ce malheur,
S'il eut porté perruque.

Au n° 8 de la rue Saint-Denis était le magasin de bas « A la Mère de famille ». Au n° 42, c'était une mercerie « A la Frileuse », nom qui avait été adopté pour établir une confusion avec la boutique « A la fileuse « située un peu plus bas au n° 80 de la même rue.

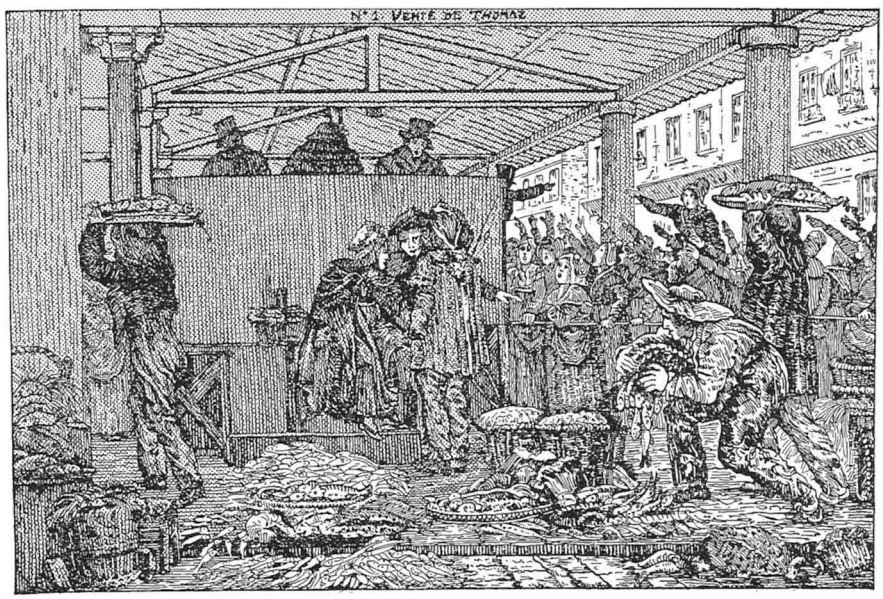

NOUVEAU MARCHÉ AUX POISSONS

Non loin de là, se trouvaient des merciers, marchands de rubans « Au croissant d'argent » « A l'image Saint-Louis » au n° 125, « Aux frères de la Charité » au n° 171 et « A la petite jardinière » au n° 165. Viennent ensuite les commerçants en draperie « Au bûcheron », en lingerie, « Au gagne-petit ». L'enseigne « Au grand Orient » au n° 190 de la rue désigne un marchand de fleurs. En continuant, au n° 235, voici un marchand de jouets « Au petit timbalier », au n° 237 un magasin de costumes, « Aux deux jumeaux de Bergame », enfin au n° 277, un magasin de mercerie « Au Petit Poucet ».

Le quartier Feydeau comprenait : la rue Feydeau, la rue de Richelieu, la rue Saint-Marc et le passage des Panoramas avec les boutiques « A ma tante Aurore » magasin de nouveautés qui était au n° 2 de la rue Feydeau. Au n° 9, se trouvait un magasin de tapisserie « A la Reine Mathilde ». Au n° 14 un magasin de musique « Au Ménestrel languedocien ».

La rue de Richelieu comprenait trois boutiques. La première « A l'Américain » qui était un marchand de cire. En descendant la rue, on trouvait « Au triomphe de Trajan » qui était un magasin de soieries et enfin un magasin de nouveautés « A la Belle Gabrielle ».

Dans le passage des Panoramas, le marchand de comestibles « Au Gargantua » a suscité à Mercier la judicieuse observation « que pour l'alimentation, c'étaient les charcuteries elles-mêmes qui formaient la meilleure réclame et que langues fourrées et les jambons couronnés de lauriers, les grasses poulardes et les pâtés vermeils avaient bien aussi leur éloquence ».

Dans le quartier du Mail, comprenant la place des Victoires, la rue Colbert, la rue Vivienne et la rue d'Aboukir, c'est le domaine des marchands de châles, des magasins de nouveautés, de lingerie et de toile.

Le quartier du Palais-Royal comprenant la rue du Faubourg Saint-Honoré, la rue Thérèse et le cours des Fontaines était réservé aux industries de luxe, tels que magasins de

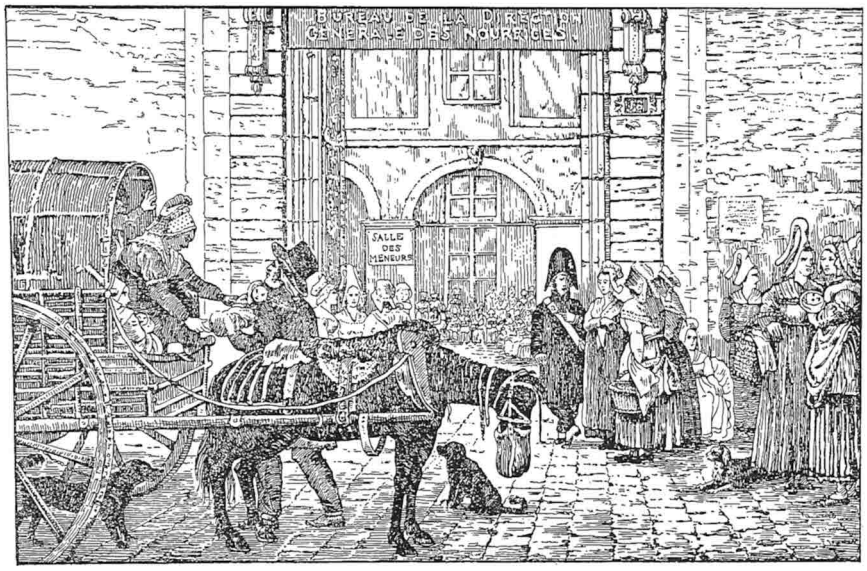

BUREAU DES NOURRICES, RUE SAINTE-APPOLINE

parfumerie, de gants, de pelleterie, de chapellerie, de porcelaine, de modes, de plumes et de nouveautés.

Dans le quartier de l'Arsenal comprenant le passage de l'Orme et la rue de Fourcy, c'était le domaine des magasins de nouveautés et de broderie. On y rencontrait également un bureau de loterie « A la corne d'abondance ».

Dans le quartier Saint-Eustache, la rue Montorgueil donnait asile à un magasin de lingerie et à un magasin de mousseline.

Dans le quartier du Roule, se tenait rue Miromesnil un magasin de tableaux « A la Chaste Suzanne ».

Le quartier Bonne-Nouvelle abritait dans la rue de la Lune un magasin de tabacs « A la bonne prise ».

Dans le quartier des Tuileries, le Palais-Royal, les galeries de bois et le perron du Palais-Royal donnaient asile à un cireur de bottes ainsi qu'à un magasin de comestibles « Aux gastronomes ». Il est infiniment probable que cette enseigne n'est autre que celle qui est connue sous le nom de « Au gourmet ». Elle date du temps du Consulat et le peintre avait choisi comme

motif le portrait de Grimod de la Reynière qui s'était rendu célèbre par la publication de son fameux *Almanach des Gourmets*.

Dans le quartier Montmartre, on trouve rue Montorgueil un magasin de bottes « Au diable à quatre ». Rue Rochechouart c'est un magasin de porcelaine «A la petite Cendrillon ». Rue Montmartre, se tient un magasin de laiterie « A l'Étoile ». Dans le quartier de l'Observatoire, dans la rue du même nom, était un magasin d'herboristerie « Au coco » où venaient s'approvisionner en bois de réglisse les modestes industriels qui, portant sur le dos leur fontaine cylindrique, offraient à boire aux passants altérés une boisson aussi rafraîchissante que peu coûteuse.

Nous trouvons un magasin d'outils dans la rue de la Barillerie qui se trouvait dans le quartier du Palais de justice.

Les teinturiers et les dégraisseurs à l'enseigne du « Grand Saint-Maurice », tenaient leurs assises rue du Roule et dans le quartier des Invalides. En outre, on pouvait voir au n° 8, la maison de Mme Trois-Étoiles, sage-femme ayant pour enseigne « A la nouvelle Lucine ». A ce sujet, citons une enseigne relevée par Balzac dans son *Petit Dictionnaire des rues de Paris*.

« La sage-femme est désignée par ces mots : *J'ouvre la porte à tout-le-monde.* »

Cette question des sages-femmes nous amène tout naturellement à parler des nourrissons et par extension des donneuses de lait qui dépendaient d'un bureau ayant pour titre « Direction générale des nourrices ». Marlet qui n'a jamais perdu l'occasion de nous montrer les côtés curieux de la capitale, nous fait assister à l'expédition d'un nourrisson qu'un meneur remet entre les bras d'une brave paysanne, celle-ci va ramener l'enfant au pays dont la nourrice est originaire... Le métier de nourrice consistait à se placer chez un des riches particuliers de la capitale. C'était en effet une coutume assez singulière qui contraignait des jeunes femmes désireuses de se placer comme nourrices, de venir à Paris en amenant le petit être auquel elles venaient de donner le jour. C'était au meneur, quand la nourrice avait trouvé une place convenable de ramener l'enfant à l'endroit de sa naissance. Il n'est pas besoin d'insister pour comprendre combien ce voyage était dangereux pour ces tout petits êtres.

Dans le quartier des Invalides au quai Dessaix, était un magasin de quincaillerie « Aux forges de Vulcain ». Il avait pris pour enseigne la reproduction du fameux tableau de Rubens.

Un magasin de nouveautés et de soieries qui n'a disparu que de nos jours, avait pris pour enseigne « Aux deux magots », il était situé rue de Buci à l'angle du boulevard Saint-Germain actuel.

Sur le quai Conti, était un magasin de chocolat « Au Caraïbe ».

Dans le quartier du Temple, un magasin de tabac était désigné sous la rubrique « A la famille des Jobards ».

Enfin, le commerce des draps et des châles s'était centralisé rue Montesquieu et boulevard des Capucines.

On pourrait se demander ce que devenaient toutes les vieilles enseignes monumentales. On sait qu'au XVIIIe siècle, elles encombraient les rues de Paris au point d'intercepter la diffusion de la lumière du soleil. Ce fut le préfet de police, M. de Sartine, qui fit cesser cet abus. Mercier nous apprend à ce sujet que toutes ces publicités encombrantes prenaient le chemin des entrepôts des marchands de ferraille du quai de la Mégisserie. « Là, ajoute l'auteur du *Tableau de Paris*, tous les rois de la terre dorment ensemble, le roi de France repose à côté de l'impératrice de Russie et les commerçants en quête d'une enseigne n'ont qu'à venir dans ces entrepôts pour y trouver le moyen d'annoncer économiquement leur présence à leur nombreuse clientèle ».

N° 28.

JEU DES MONUMENS DE PARIS

Devant la multiplicité des jeux qui ont pris pour thème la représentation des principaux monuments de Paris, nous n'avons pu faire autrement que de nous contenter d'une simple nomenclature sans y ajouter de commentaires.

Le premier en date, dont nous donnons la reproduction, est le jeu de 1810 publié à Paris chez Basset, marchand d'estampes, rue Saint-Jacques, au coin de celle de la rue des Mathurins, n° 64. (Hauteur : 46, largeur : 62.)

Dans ce jeu, la case n° 63 représente le petit arc de triomphe du palais des Tuileries dans un encadrement de feuilles de chêne et de lauriers surmonté de la couronne impériale accostée de deux aigles et de l'étoile de la Légion d'honneur.

Les cases ordinairement occupées par les oies le sont par les barrières de l'ancien Paris : barrières de la Villette, d'Enfer, du Trône, de Chaillot, de la Gare, et de l'Étoile.

Dans les angles du jeu, en bas et à gauche : le château de Versailles, à droite : l'entrée du château de Malmaison. En haut et à droite : le palais du roi de Rome à Chaillot et à gauche le château de Saint-Cloud.

***

Le second des jeux des monuments de Paris a été publié en 1814 et la case n° 63 a été privée des insignes impériaux auxquels on a substitué le coq gaulois.

Le troisième jeu a pour titre : Jeu des Monuments français de la Ville de Paris. Il fut publié en 1814 chez Jean, rue Saint-Jacques.

Le quatrième jeu publié par la maison Basset en 1838, comporte dans sa 63e case, la représentation de l'Arc de Triomphe surmonté d'une guirlande fleurie au sommet de laquelle est un coq gaulois.

N° 29.

JEUX SUR LES CRIS DE PARIS

En 1775, chez Crépy, rue Saint-Jacques a Saint-Pierre, près de la rue de la Parcheminerie avec privilège du roi, était édité « Le nouveau jeu des cris de Paris dédié aux amateurs ».

Il a été publié, en 1805, un autre jeu traitant le même sujet et portant le titre : *Nouveau jeu des Cris de Paris dédié aux amateurs* à Paris, chez Jean, rue Saint-Jean de Beauvais, n° 10 et contenant 44 cases.

Enfin, Basset, en 1808, a publié un 3e jeu, sous le nom de « *Nouveau jeu bruiant des cris de Paris, de ses faubourgs et environs.* (Hauteur 47,5, largeur 67.) C'est celui que nous donnons dans cet ouvrage.

Dès le XIIIe siècle, les cris de Paris ont donné lieu à de nombreux poèmes, la reproduction graphique de cette curieuse mélopée a été reproduite dans une suite de gravures sur bois du XVIe siècle conservées à la Bibliothèque de l'Arsenal.

Pour mettre un peu d'ordre dans les renseignements relatifs à des cris aussi divers, nous avons divisé arbitrairement les 43 cases du jeu de 1808, de la manière suivante :

ALIMENTATION, CHAUFFAGE, COMMERCE EN VIEUX et *MÉTIERS*

ALIMENTATION

De tout temps, cette question a joué un rôle important dans les humaines préoccupations. Un auteur humoriste du début du XVIIe siècle, M. de Montmaure (1576-1648), vitupérait en ces termes les convives qu'il avait à sa table qui parlaient, chantaient et riaient tous ensemble :

« Messieurs, un peu de silence, on ne sait plus ce qu'on mange. »

MARCHAND DE COCO. — Dans la série des cris de Paris de Carle Vernet, il est désigné sous le nom de « marchand de tisane ». Pour annoncer aux passants sa modeste profession son cri est : « A la fraîche, qui veut boire..., v'là le coco... »

Il est représenté coiffé d'un magnifique bicorne. Sur son dos est un réservoir demi-cylindrique auquel correspond un tuyau terminé par un triple robinet. A sa ceinture et sur ses épaules sont fixés des gobelets maintenus individuellement par une chaîne, ce qui indique la méfiance du marchand de coco vis-à-vis de ses clients éventuels.

« V'LA L'COCO ! »

MARCHANDE DE FRUITS. — Au XIIIe siècle, les commerçants en fruits étaient divisés en deux catégories, les uns étaient dénommés marchands fruitiers et les autres portaient le nom de regrattiers fruitiers.

POIRES. — Ces fruits, lorsqu'ils sont cuits, ont de tout temps obtenu la faveur des passants auxquels ils sont offerts. Par un rapprochement assez malicieux entre les soldats anglais et les poires d'Angleterre, les marchands fruitiers ambulants criaient à tue-tête : « A trois liards les Anglais, un sou le tas les Anglais. » Ce cri proféré sur le Pont-Neuf avait pris naissance pendant la guerre de 1775 alors que les marchands ambulants vendaient sur des éventaires des fruits qu'on nommait poires d'Angleterre.

NOIX ET NOISETTES. — La noisette est un fruit dont la coque renferme une amande d'un goût fin et recherché. Les marchands ambulants portaient devant eux un éventaire où étaient disposées des noisettes ainsi qu'un vase servant à mesurer les délicates amandes. Sous le nom de cerneaux, on vendait surtout au Moyen Age des noix vertes confites dans du vinaigre ou du verjus. Au XVIe siècle, les colporteurs annonçaient ainsi leur marchandise :

Mes beaux cerneaux... tout ceci pour deux tournois,
Je crie si haut que j'en suis tout en eau.

MARRONS ET CHATAIGNES. — Les colporteurs annonçaient ainsi leur marchandise : « Tout chauds... tout brûlants... ». Mercier donne quelques détails sur la manière de faire bouillir les châtaignes en les salant économiquement : « Au lieu de payer le sel treize sous la livre, ils versent dans la chaudière aux marrons un sel qui n'est encore assujetti à aucun droit et qui leur est propre. »

GATEAUX DE NANTERRE. — Une des marchandes ambulantes qui, au début du XIXe siècle, a joui d'une véritable popularité, c'est la marchande de gâteaux de Nanterre qui annonçait ainsi sa marchandise : « Gâteaux de Nanterre... des gâteaux fins... ». Carle Vernet l'a représentée sous les traits d'une vieille femme misérablement vêtue et tenant à la main quelques gâteaux présentés sur une modeste feuille de papier. Un littérateur et journaliste du début du XIXe siècle parle ainsi de la fameuse Madeleine de Nanterre qu'il représente sous des traits plus séduisants que celle de Carle Vernet. « Toute sa personne, écrit-il, est si remarquable, qu'elle n'hésite pas à apostropher le passant qui la dévore des yeux : « Eh bien quoi, c'est Madeleine, elle est bonne enfant, je suis connue dans tout Paris... ». La belle Madeleine qui tenait ses assises auprès du Palais du Tribunat, avait ouvert aux Champs-Élysées un établissement où l'on trouvait toujours des gâteaux frais, du vin vieux et des cabinets particuliers pour les amis de la décence.

« GATEAUX DE NANTERRE... »

LE LAIT ET LES ŒUFS. — C'est par le cri de : « C'est la laitière, allons vite » qu'était bon matin annoncé dans les rues de Paris le lait si impatiemment attendu pour le premier déjeuner. Elle portait généralement sur la tête un vase en cuivre et dans la main un pot servant à mesurer le précieux liquide. Dès le XIVe siècle, on se plaignait que le lait fut souvent allongé et dans le recueil *Ménagier de Paris*, on trouve cette recommandation : « Prenez le lait de vache bien frais et dites à celle qui vous le vendra qu'elle ne vous le baille point sellé à mi-eau, et s'il n'est bien frais et qu'il y ait eau, il tournera. » On cite à ce sujet l'anecdote suivante : une laitière apporte un matin sa ration de lait accoutumée à une cuisinière. Cette dernière voyant qu'on ne lui avait servi que de l'eau claire s'écrie : « Mais c'est de l'eau que vous m'apportez là.... » Sans se déconcerter, la laitière réplique : Ah, sapristi, on a oublié d'y mettre le lait.... »

LÉGUMES. — « Des radis, des raves, » tel est le cri de la marchande de légumes. La culture des légumes remonte à une haute antiquité et elle était pratiquée par les Grecs et les

Romains. En France, c'est dans le Limousin, l'Auvergne et la Savoie que la culture en gros des légumes est le plus intense.

SALADE. — Le cri par lequel cette marchandise était annoncée dans les rues était : « Laitues, romaines... à la salade.... » Les marchandes ajoutaient : « Un sou la pièce, la tendresse, la verduresse, artichauts, les beaux artichauts, un sou la pièce, la tendresse, un sou la pièce.... » Un certain M. Valmont de Bonnemarre s'était montré ennemi-né de la laitue.

« Quelques-uns, écrit-il, ont dit que la laitue rend les hommes impuissants et les femmes stériles, aussi les gens mariés qui désirent avoir des enfants, n'en doivent-ils pas faire un usage

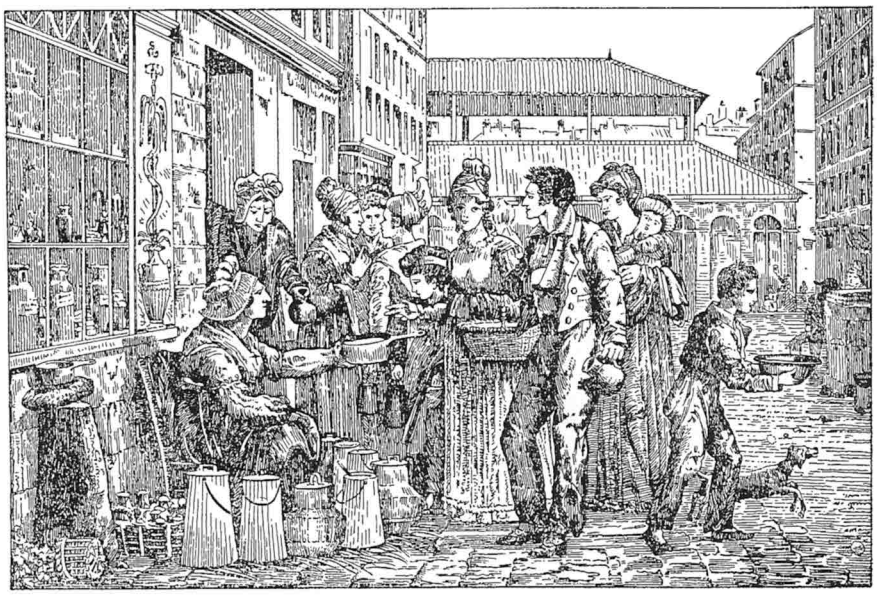

LA LAITIÈRE DU MARCHÉ SAINT-MARTIN

abusif. » Ajoutons, toutefois, que notre siècle est devenu bien incrédule à ce sujet. Carle Vernet avait réservé une place spéciale à la marchande de légumes, il l'avait représentée sous les traits d'une charmante jeune fille élégamment vêtue, elle tient par la main un baudet chargé de deux énormes paniers en vannerie contenant des légumes de toutes sortes.

MARÉE. — La modeste commerçante qui présente au public différentes espèces de poissons annonce ainsi sa marchandise : « Saumon nouveau... saumon nouveau... », ou bien encore « Carpes laitées, carpes œuvrées... ». Elle porte sur le dos une grande hotte et devant elle se trouve un éventaire où semblent frétiller de petits poissons. Une ordonnance de police du 9 février an X, réglemente la vente de la marée et déclare qu'elle doit être portée aux halles vers 4 ou 5 heures du matin, elle est mise en vente publique et est adjugée au dernier et plus offrant enchérisseur. Il est ordonné aux marchands d'avoir des paniers de même grandeur et le fond ne doit être garni que de quatre pouces de paille au maximum. Toute vente au détail est interdite avant la clôture du marché.

BOULANGERIE. — Les boulangers ambulants sont représentés en général par un artisan coiffé d'un bicorne. Ce dernier extrait parfois d'une corbeille profonde les petits pains qu'il offre au public. Sous Louis XIII, le grand pannetier de France était le chef et le protecteur des boulangers, mais cette disposition fut supprimée en août 1611 et les boulangers furent soumis à la juridiction des prévôts de Paris et du lieutenant général de police. Aux termes du règlement de la corporation qui nous occupe, les boulangers devaient être continuellement en chemise et en caleçon sans porter de hauts-de-chausses et coiffés d'un bonnet. Ce costume était ainsi établi pour que les boulangers fussent toujours en état de travailler sans jamais sortir autrement que le dimanche. Le meilleur pain était fabriqué par le chapitre de Notre-Dame et on l'appelle « pain du chapitre ». Pour la reine Marie de Médicis, on fabriquait un pain spécial qui était salé et préparé à la levure de bière. Il y avait à cette époque différentes espèces de pain : les pains à la Montauron pétris au lait, le pain de Gentilly qui se faisait au beurre, le pain cornu, le pain blême, le pain à la citrouille. Au Moyen Age, les colporteurs échangeaient le pain contre des images et vendaient également des couronnes de papier pour les élus de la fève au moment de l'Épiphanie.

MARCHANDE DE LÉGUMES (CARLE VERNET)

Au XVIIIe siècle, on a essayé de fabriquer du pain avec des pommes de terre mélangées dans la proportion de deux tiers de pommes de terre avec un tiers de farine. On prétendait à cette époque que ce pain qui était léger et d'un bon goût pouvait être utilisé dans le potage et que sa qualité lui permettait de se conserver plus longtemps que le pain de froment.

PATISSERIE. — Les artisans qui s'occupaient de cette branche de l'alimentation, étaient : les pâtissiers oublieurs et les pâtissiers de pain d'épices. Les premiers étaient au XVIIIe siècle souvent cabaretiers, rôtisseurs ou cuisiniers. Les pâtissiers oublieurs étaient, à l'origine, préposés à la confection des hosties et ils y adjoignirent peu à peu d'autres pâtisseries destinées aux gens d'église. Une de leurs spécialités, était la fabrication des *échaudés* ainsi que celle des *nieuses* qu'à certaines fêtes on jetait du haut des tours de Notre-Dame ou du sommet de la voûte de la nef. Les *oublies*, disposées dans de petites corbeilles, étaient vendues à la huitaine, c'est ce qu'on appelait « une main d'oublies » et deux mains coûtaient un sou.

VINAIGRE. — Le marchand vinaigrier représenté dans la série des cris de Paris est coiffé d'une sorte de bonnet phrygien, il pousse devant lui une brouette supportant un tonneau à côté duquel est une mesure destinée à verser le liquide acidulé.

Au XVIIIe siècle, l'un des marchands vinaigriers le plus en vogue était le sieur Maille. Il était doué d'un génie véritablement inventif en fait de condiments. Il sut en effet composer 92 sortes de vinaigre tant au point de vue comestible qu'au point de vue de la toilette. A une époque ancienne, au XIIIe siècle notamment, on employait comme condiment le verjus pour l'assaisonnement du poisson ainsi que de certaines viandes. Suivant un vieux dicton auvergnat,

LES CHARBONNIERS

on prétend que : « Veaux et chevreaux ne valent rien sans jus d'oseille. » Sous Louis XIII, le corps des vinaigriers fut partagé en deux branches : les traiteurs ou maîtres-queux et les cuisiniers dénommés aussi porte-chat.

VIN. — Dans la série des cris de Paris, le vin est représenté par un joyeux buveur portant d'une main une bouteille, tandis que dans l'autre on a figuré un verre de forme évasée. En haut de la gravure, on a inscrit son surnom : « Monsieur Sacavin. »

Au XIIIe siècle, le roi mettait en vente ses vins et le territoire d'Orléans était en grande partie couvert de vignobles appartenant à la couronne. Le roi faisait vendre à Paris ses vins et le jour où la vente commençait, les crieurs réunis sous la conduite de leur maître, annonçaient solennellement dans tous les carrefours : « Le vin du roi. »

Un distique de cette époque rapporte cette pratique :

On crie vin nouveau et vieux,
Duquel on donne à tatter.

En effet, les crieurs faisaient goûter leur vin à leurs clients éventuels. Il existait autrefois des experts en vins nommés « buffetiers ». Ils faisaient partie de la communauté des vinaigriers, sauciers, distillateurs en eau-de-vie et esprit-de-vin. Cette communauté datait de 1514 et la spécialité de ses membres consistait à acheter « des étoffes à faire vinaigre » (mère à vinaigre et vins de buffet).

C'est une scène de corps de garde que nous représente la gravure de Marlet où l'on aperçoit des grenadiers de la Garde Nationale, la tête couverte d'un immense bonnet à poils;

UN CORPS DE GARDE DE LA GARDE NATIONALE

l'un deux lutine une personne de petite vertu, venue s'échouer au milieu des soudards qui expriment de tout près la chaleur de leurs sentiments à la prisonnière volontaire.

Un buste de Louis XVIII placé contre le mur de la salle semble présider imperturbablement à cette scène bachique.

Sur le mur de droite est une tablette où les grenadiers ont déposé leurs immenses coiffures, peut-être assez décoratives, mais bien encombrantes aux heures de délassement.

CHAUFFAGE

Nos ancêtres étaient des gens plus frileux qu'on ne le croit généralement, et pour combattre le froid dans les châteaux et dans les vastes cathédrales, ils avaient inventé des appareils peut-être un peu rudimentaires, mais cependant assez pratiques.

Dans les ruines romaines, on trouve quelques exemples d'une sorte de chauffage central

dont on ne trouve pas de trace au Moyen Age. A cette époque, on utilisait principalement des cheminées munies de larges ouvertures et se terminant par de vastes conduits de fumée qui projetaient à l'intérieur des pièces des douches d'air glacé susceptibles de contre-balancer la bonne chaleur qui s'échappait du foyer où l'on brûlait le bois.

Dans des temps plus rapprochés de nous, on a eu recours à l'emploi de chariots à feu, véritables braseros mobiles dont on trouve encore quelques spécimens dans certaines cathédrales, notamment à Narbonne.

APPROVISIONNEMENT DE PARIS EN BOIS. — On a eu recours au XVe siècle au système de flottage, notamment pour les bois d'Andelle qui arrivaient ainsi jusqu'à la Seine. Ils étaient alors déchargés sur le quai de l'École aux risques et périls des entrepositaires, car presque périodiquement, les inondations rejetaient dans le fleuve ces bûches amenées de si loin et au prix de si grands efforts. Quand le bois était ainsi arrivé à Paris et mis en chantier, il était mesuré au moule ou à la corde et on utilisait un anneau de fer qui avait six pouces de diamètre pour classer les bûches suivant leur grosseur. Le bois mesuré, était marqué d'une fleur de lis et la marque étalon était conservée à l'Hôtel de Ville. Les bois étaient transportés dans des radeaux constitués par des longues perches liées entre elles, par des harts ou rouets. Outre le bois de chauffage, on transportait aussi, de la même manière, le bois de charpente, de sciage ou de construction.

Il y a une sorte de bois dénommé « bois mérin ». C'est ordinairement du chêne qui est débité de deux manières, soit en panneaux pour l'usage des parquets, soit en bourdillons servant à la fabrication des futailles. Le bois mérin au lieu d'être scié, ce qui lui conférait une bien plus grande solidité, et le rendait propre à des usages multiples, était employé surtout par des tonneliers. On utilisait aussi pour le chauffage le charbon de bois qui était débité par voie équivalent à un hectolitre et ensuite par boisseaux correspondant à un décalitre. Les porteurs de charbon de bois étaient payés moyennant une rétribution de 0,75.

A l'époque de la Restauration, le charbon de bois était coltiné dans d'immenses sacs de près de deux mètres de hauteur par les représentants du Plateau Central de France.

La scène représentée dans les tableaux de Paris de Marlet, nous fait assister à une lutte entre les divers clients d'un marchand de vin qui avait pris pour enseigne « Aux Amis de la Paix ». Une marchande ambulante assise au bord d'une boutique, regarde avec bonhomie le règlement de compte qui s'effectue entre les clients des « Amis de la Paix ».

HOUILLE ET CHARBON DE TERRE. — Au XVIIIe siècle, on commençait déjà à utiliser le charbon de terre combustible fossile extrait principalement des mines du Forez et de l'Auvergne. Ce combustible servait spécialement pour l'approvisionnement des forges.

On employait aussi la houille, dans des poêles et l'un des plus anciens dont on ait trouvé la trace avait été inventé en 1686 par un sieur Dalesme. Ce premier essai n'eut pas de succès en raison des gaz délétères qui s'échappaient des poêles ainsi construits. En 1771, un sieur Vincent de Montpetit, présenta à la Faculté de Médecine un modèle de poêle hydraulique dont la partie inférieure contenait un fourneau, tandis qu'à la partie supérieure se trouvait le conduit servant à l'évacuation des fumées. Ce conduit contenait un serpentin muni d'un dispositif permettant de chauffer l'eau qui répandait ainsi une douce chaleur dans l'appartement. Un ingénieux système de pilotage permettait d'alimenter continuellement le récipient ainsi disposé.

RAMONEURS. — L'emploi d'un combustible consistant en bois plus ou moins sec, ne tardait pas à encrasser l'intérieur des conduits de fumée qui, pour être nettoyés, avaient besoin du concours du ramoneur. Ces conduits de fumée étaient de véritables constructions appliquées contre les murs intérieurs des maisons particulières ou des châteaux. Ces derniers, généralement de petite taille et assez minces, devaient s'engager à l'intérieur des coffres de cheminées; pour leur travail, ils étaient munis d'une raclette recourbée à l'aide de laquelle ils faisaient tomber la suie qui s'était accumulée dans les conduits. Mercier décrit ainsi ces modestes ouvriers : « Ils sont ramoneurs et commissionnaires à la fois, ils forment dans Paris une sorte de confédération qui a ses lois. Les plus âgés ont « inscription » (autorité) sur les plus jeunes. Ils parcourent les rues le visage barbouillé de suie, l'air naïf et gai. Ils ne demandaient pas plus de cinq sols pour prix de leur pénible travail. »

Carle Vernet a consacré aux ramoneurs une de ses amusantes lithographies. Elle représente un homme jeune, presque un gamin, il est pieds nus, misérablement vêtu et tient à la main une raclette à l'aide de laquelle il fera tomber la suie ou le goudron solidifié.

« DU HAUT EN BAS !... »

COMMERCE EN VIEUX

La friperie est une industrie remontant au haut Moyen Age et dans le *Livre des Métiers* d'Étienne Boileau, il est dit : « que le métier de friperie devait être acheté du roi qui le vendait à l'un plus, à l'autre moins tant qu'il lui semblait bon ».

Le commerce des fripiers aux dires de Jaubert permettait à ses membres, outre le commerce des vieux vêtements, de faire exécuter par leurs apprentis, compagnons ou tous autres, toutes sortes d'habits neufs, d'étoffes de laine toiles et soies, mais sans mesures certaines, pourvu que le prix des habits ne dépassât pas celui de dix livres chacun.

POURVOYEURS DE LA FRIPERIE. — C'était principalement les chiffonniers, pattiers, driliers ou pelleriers qui se chargeaient d'approvisionner les fripiers. Outre le métier de ramasseurs de chiffons, la plupart des chiffonniers exerçaient le métier d'écorcheurs de chevaux, ils tiraient du cou et du ventre de cet animal une graisse qui était propre aux travaux des émailleurs.

MARCHANDS DE PEAUX DE LAPIN. — Ils faisaient partie de la classe des fripiers. Voici, d'après Mercier, comment était exercée cette profession :

« Dans les exhalaisons infectes de ces peaux, on sent venir le marchand avant que d'entendre sa voix. Son cri est extrêmement dur. »

Le commerce des peaux de lapin était connexe à celui des chapeaux dans la fabrication desquels les peaux de lapin entrent pour une grande part.

PERRUQUIERS EN VIEUX. — Il leur était interdit de tenir boutique ailleurs que sur le quai de l'Horloge. Ils ne pouvaient confectionner des perruques neuves sans que la coiffe intérieure ne portât l'étiquette « perruque mêlée ». Leur étalage était seulement orné d'une tête de bois nommée « marmot ».

« CHAPEAUX A VENDRE ! »

MARCHANDES A LA TOILETTE. — Ces représentantes du petit commerce parisien figurent dans la collection des Métiers de Paris de Carle Vernet sous le nom de « marchande de chiffons ». Leur cri est ainsi proféré : « Chapeaux à vendre... des vieux chapeaux... avez-vous des vieux chiffons à vendre, v'là la marchande de chiffons.... » La lithographie de Carle Vernet représente une vieille femme la tête coiffée d'une demi-douzaine de chapeaux superposés les uns sur les autres. Ses épaules sont couvertes d'un fichu noué à la Marie-Antoinette et sur son bras repose une quantité de vêtements usagés.

« Les marchandes à la toilette, écrit Mercier, entrent partout, elles apportent les étoffes, les dentelles ou les bijoux de ceux qui veulent avoir de l'argent comptant pour payer leurs dettes de jeu. Une marchande à la toilette doit avoir un caquet qui ne finit pas, une discrétion à toute épreuve et une mémoire infaillible. Il n'existe de ces femmes-là qu'à Paris, elles font leur fortune en très peu de temps, mais elles ne la doivent pas toujours en entier à la vente de leurs marchandises. »

ENDROITS OU SE TENAIT LE COMMERCE DE LA FRIPERIE. — « Une place fut assignée aux fripiers, ainsi que le déclare Pierre Le Jumeau, prévôt de Paris en 1302. Cette place tenait au mur du cimetière des Innocents de Paris et en icelle place pour femmes lingières, vendeurs de petits souliers et vendeurs de menue friperie. Les impétrants adressèrent une requête au roi pour qu'il lui plut de faire édifier une halle en ladite place où ils puissent vendre leurs marchandises les jours de marché. »

Mercier expose en ces termes ce qui se passait au XVIIIe siècle :

« Sous le pilier des halles subsiste encore la maison où est né Molière. Là, règne une longue boutique de fripiers qui vendent de vieux habits dans des magasins mal éclairés et où les taches et les couleurs disparaissent. Les femmes de ces fripiers vont tous les lundis à une espèce de foire dite du « Saint-Esprit » qui se tient à la place de Grève. Il n'y a pas d'exécution ce jour-là. Elles y étalent tout ce qui concerne l'habillement des femmes et des enfants;

les mouchards y attendent les escrocs venus pour vendre des serviettes et autres effets volés, on pince ainsi ceux qui s'avisaient de filouter. »

LE TEMPLE. — Tous ces marchés de la friperie ont fini par avoir leurs assises dans un local plus stable. Nous voulons parler de l'ancienne propriété du Temple qui avait appartenu jadis à l'ordre de Malte ou de Saint-Jean de Latran. Cette propriété avait été séquestrée en 1790 au nom de la Nation. Actuellement ses constructions forment un véritable caravansérail constitué par deux hangars pouvant se diviser en quatre catégories : dans l'une, on traitait le commerce de luxe : dentelles, corsets de femme et parfumerie. Les commerçants de cette catégorie étaient connus sous le nom de *beaucerons*, car nombre d'entre eux étaient originaires de la Beauce. Dans la seconde catégorie dite « série noire », on vendait de la literie et tout ce qui concerne le couchage. La troisième catégorie était réservée au commerce spécial de la friperie proprement dite. On y offrait au public des frusques, habits de tous genres, chaussures et chapeaux. Dans le quatrième compartiment, c'était le commerce du métal, notamment serrurerie, cuivrerie et outils divers.

Dans l'argot de ces négociants en vieux, les clients ont été dénommés *gonces*, et les *chineurs* étaient les courtiers chargés d'approvisionner le marché.

Outre les différents compartiments dont nous venons de donner l'énumération, il existait dans l'un de ces pavillons, au premier étage, un emplacement spécialement réservé : c'était *le carreau*. Dans cet emplacement, chacun des petits commerçants installait devant lui, à même le sol sa modeste marchandise. Il y a à peine encore une vingtaine d'années, on pouvait y trouver parfois des étoffes rares et précieuses et surtout des toiles imprimées. L'accès du carreau du Temple n'était cependant pas complètement gratuit. Pour pouvoir accéder à l'escalier conduisant au premier étage, chaque client devait payer la modeste redevance de cinq centimes. Les trafiquants en vieux avaient adopté, pour désigner la monnaie courante, cette ancienne dénomination : *un point*, c'est la pièce de vingt sous; *un rond*, une pièce de cinq centimes; *la croix* représentait six francs et la *demi-croix* trois francs; quant à *la pistole*, c'était un demi-louis, c'est-à-dire dix francs.

Dans toutes les parties du Temple, le marchandage était de rigueur et clients aussi bien que vendeurs dépensaient des trésors d'imagination, le vendeur pour impressionner l'acheteur et ce dernier pour apitoyer le vendeur.

Outre le commerce qui se tenait dans l'enclos du Temple, il y avait une sorte de succursale située sur la rive gauche et qui était dénommée *cour de commerce de friperie*. Cette cour de commerce était située entre les rues Saint-André-des-Arts, de l'École-de-Médecine et des Fossés-Saint-Germain-des-Prés. Cet établissement avait été installé sur l'emplacement de plusieurs jeux de boules qui avaient disparu. Tous ces commerçants avaient installé à cet endroit de petits édicules construits en bois et en matériaux légers. Ils furent détruits au cours d'un grand incendie au début du XIXe siècle. Il existait à Paris une rue dénommée « Tire-chape » qui devait son nom à l'importunité des fripiers occupant les petites boutiques de cette rue, ainsi qu'aux juifs exerçant la même profession. Ces derniers, en effet, n'hésitaient pas à tirer les passants par leur chape pour en faire des clients obligatoires.

REGRATS (VENTE D'ALIMENTATION D'OCCASION). — Il n'y a pas eu seulement les vêtements, les chaussures et les chapeaux qui aient constitué le commerce de seconde main. L'alimentation s'est mise aussi de la partie et on offrait au public ne disposant que de modestes ressources, des articles provenant de la desserte de la table des gens fortunés.

Voici le tableau qu'en fait Mercier :

« Au détour de cette rue, dans cette échoppe étroite, qu'est-ce que j'aperçois sur des assiettes mutilées. Ce sont des restes de nourriture qui, après avoir touché la bouche d'un évêque, ont été dédaignés même par les marmitons. Ces derniers les ont ramassés pêle-même et les ont vendus à des regrattiers qui les exposent à l'air. Hélas... — Qui en sera friand? — Sur le soir, un indigent descend de son grenier, il les achète et les emporte; c'est un honnête homme que des revers ont précipité dans un état obscur. Il est bien moins heureux enfin qu'un laquais.

« A Versailles, le regrat n'a point cet aspect révoltant : ce qui sort de dessus la table du roi et de celle des princes est entier et le bourgeois ne rougit pas de s'en nourrir. Le quart de

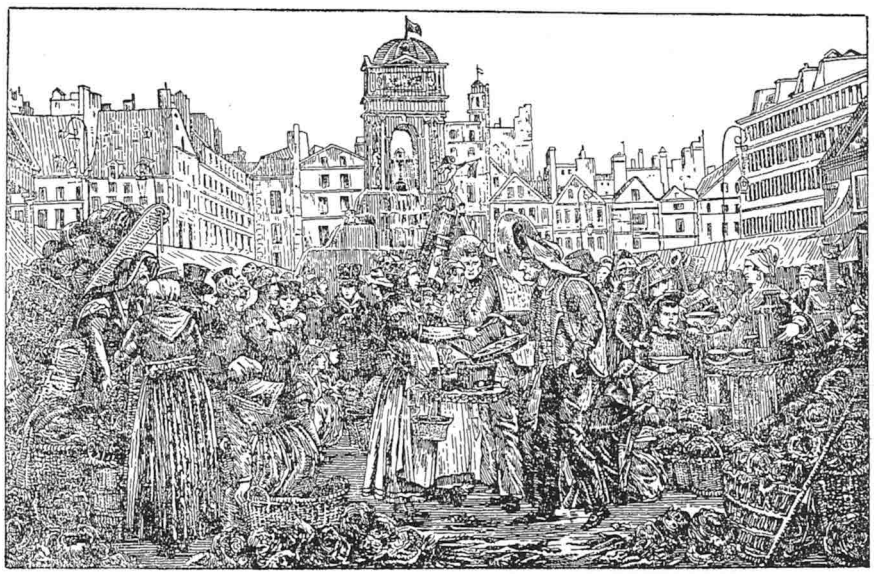

« DÉJEUNÉ » A LA HALLE

Versailles se repaît donc des plats servis sur la table royale, des poissons auxquels on n'a pas touché et qui n'ont fait qu'un saut de la table de Mgr le Comte d'Artois sur celle d'un chapelier qui s'en est régalé ainsi que sa petite famille.

« Je dirai encore un mot de ce qui se passe au bout du Pont-Neuf. C'est une faiseuse de beignets qui place sa poêle à frire sur un réchaud exposé en plein air. En passant vous recevez la fumée au nez, car on a employé, au lieu de beurre, un vieux oing qui semble avoir été dérobé au cocher qui graisse les roues des carrosses. Des polissons déguenillés attendent que le beignet gluant et visqueux soit sorti de la poêle et ils le dévorent encore chaud et bouillant à la face du public. »

MÉTIERS

Dans le jeu de 1808, la case première est consacrée à l'afficheur. Il est représenté muni d'un immense tablier. D'une main, il tient un pot à colle et porte sur l'épaule une longue échelle indispensable à l'exercice de sa profession.

Dans la série des Métiers de Carle Vernet, on a représenté l'afficheur occupé à placarder sur un vieux mur des affiches relatives plus spécialement au théâtre. On peut apercevoir également les affiches mentionnant des jugements rendus dans telle ou telle affaire, des effets à vendre, les meubles perdus ainsi que les livres imprimés ou nouvellement réimprimés. A Paris, les affiches ordinaires devaient être autorisées par le lieutenant de police. Les afficheurs, au point de vue corporatif, faisaient corps avec les colporteurs et devaient, comme eux, porter au-devant de leur habit une plaque de cuivre sur laquelle était gravée le mot « afficheur ». La politique n'a pas tardé à se mêler à ce genre de publicité et cette industrie dut être réglementée.

« On a mis tant de surveillance à la poursuite des afficheurs, écrit Mercier, que cette

LE SORCIER DE TIVOLI

petite industrie est devenue presque impraticable. Pour arriver à placarder clandestinement des affiches, voici le subterfuge que les afficheurs employaient : un homme chargé d'une grande hotte, s'arrête sur la borne contre laquelle il reste appuyé, la hotte restant toujours fixée sur son dos. Il prend alors un air las et fatigué et, pendant ce temps, un petit garçon accroupi dans le fond de la hotte n'a plus qu'à prendre la peine de passer les deux mains hors de la hotte pour plaquer contre la muraille l'affiche préalablement enduite de colle. Son travail fait, il se renfonce vite dans la hotte, et l'homme part à pas lents laissant l'affiche à la vue des curieux. Les afficheurs sont quarante ainsi qu'à l'Académie française et, pour une plus grande similitude, nul afficheur ne peut être reçu s'il ne sait lire ni écrire. Un afficheur est l'emblème d'une parfaite indifférence, il affiche également le sacré et le profane, l'arrêt de mort et les chiens perdus. Il ne lit jamais ce qu'il affiche, ne s'inquiétant que de la permission du magistrat. »

Les afficheurs étaient obligatoirement présentés par le syndicat des libraires et imprimeurs pour être admis par lui sur les conclusions du procureur du roi. Deux exemplaires de chacune des affiches à apposer devaient être signés par eux à la Chambre des libraires. Ils devaient s'abstenir de placarder des affiches profanes sur les murs des établissements religieux.

MÉDECINE ET CHIRURGIE EN PLEIN VENT. — Dans les *Tableaux de Paris* de Marlet, je croirais volontiers que c'est un charlatan qui, déguisé en grand prêtre, donne des conseils médicaux à des clients placés devant lui. Pour mieux se faire entendre, il utilise un porte-voix dans le pavillon duquel il prodigue des conseils à une jeune personne qu'accompagne un bourgeois ventru. La scène a été, par l'artiste, placée à Tivoli. On aperçoit au dernier plan un théâtre en plein air où évoluent des personnages empruntés à la comédie italienne. Ce médicastre est coiffé d'un bicorne empanaché, un grand sabre pend à son côté. Pour fructueusement exercer le métier de charlatan, il faut arborer une tenue susceptible de frapper l'imagination de ses futures victimes. La seconde condition, exige que le charlatan monte sur un banc ou sur une petite estrade, de façon à dominer la foule qui entoure sa table. L'un des subterfuges les plus usités pour réaliser un soi-disant miracle, consiste à arrêter apparemment la circulation du sang chez le compère servant à l'expérience. Un ressort dissimulé sous la manche permet de comprimer la veine et d'arrêter ainsi le mouvement du cou. Rien n'est plus simple ensuite, après l'absorption d'une pilule ou d'un breuvage et la libération du garrot, de faire constater par le public la libre circulation du sang. Parmi les opérateurs en plein vent, étaient les arracheurs de dents. Chamarrés d'or, assistés d'un pitre qui leur donnait la réplique, ils attiraient autour d'eux une foule empressée. Aussitôt après le boniment obligatoire, on apercevait un compère se dégager de la foule, son visage était à moitié caché par une mentonnière, le dentiste faisait alors le simulacre d'arracher quelques dents et pour compléter l'illusion, le soi-disant opéré crachait aussitôt un liquide rougeâtre préalablement enfermé dans sa bouche.

« CARRELEU' D'SOULIERS !»

Un de ces industriels de plein vent avait imaginé de se promener à cheval et s'arrêtant au milieu des badauds, il entretenait avec sa monture le dialogue suivant :

« Viens, çà, dis, mon cheval. — Pourquoi venons-nous en cette place. — Si tu savais parler, tu me répondrais que c'est pour rendre service aux honnêtes gens. Mais, dira quelque gentilhomme, à quoi peux-tu nous servir?... — A vous arracher les dents, messieurs, je vous en remettrai d'autres avec lesquelles vous pourrez manger comme avec les naturelles.

« Et avec quoi les ôtez-vous? — C'est avec ce que je tiens dans la main, la bride de mon cheval. »

Il ne faudrait pas déduire de ce qui précède, qu'il n'y eut pas au XVIIIe siècle, en dehors des charlatans, des dentistes sérieux.

« Le plus étonnant dans son art, écrit Mercier, se nomme Catalan et il habite rue Dauphine. A la légèreté de la main, il a réuni les observations les plus judicieuses, il vous fera un ratelier complet avec lequel vous pourrez broyer tous les aliments sans gêne et sans effort.

« Les cabinets dentaires étaient signalés par une enseigne représentant une dent molaire. Le dentiste fait alors monter son client, tire votre dent d'une main leste, et vous offre ensuite un gargarisme et vous continuez votre chemin sans douleur ».

CARRELEUR DE SOULIER. — Dans les lithographies de Carle Vernet, une vignette représente un cordonnier en vieux portant à la main un soulier qu'il vient de réparer. Le carreleur de souliers est ce savetier ambulant qui parcourt les rues en criant : « Carreleur d'souliers... qu'est-ce qui a des souliers à réparer?... ». Le savetier est la dernière classe des artisans s'occupant de la réparation des chaussures. Il s'appelait également : « courvoisier », « cataneur », « rataconneur », « rapetasseur », « sueur de vielle ».

Dans le commerce des chaussures neuves, les cordonniers devaient imprimer une marque spéciale sur la semelle près du talon. La même marque devait se retrouver à l'intérieur du quartier pour les souliers et à l'intérieur de la genouillère pour les bottes.

Parmi les réparateurs de souliers ambulants, il faut signaler ceux qui s'occupèrent plus spécialement des semelles. Ils parcouraient les rues en criant : « Semelles à bouter sur les bottes, elles sont bonnes pour la froidure.... »

On ne peut manquer de rappeler ici l'histoire du financier et du savetier et Mercier y fait une allusion discrète : « Pourquoi, écrit-il, le savetier a-t-il l'air plus content que le cordonnier? — C'est sans doute que le savetier a toujours plus d'ouvrage qu'il n'en peut faire, tandis que le cordonnier est toujours obligé d'aller le chercher plus loin. Le savetier vivant sous l'œil de tout son quartier, ne connaît point cette fausseté hypocrite qui se cache dans les boutiques. Il se marie encore comme les bourgeois et dépense le jour de ses noces, le produit d'une année de travail. »

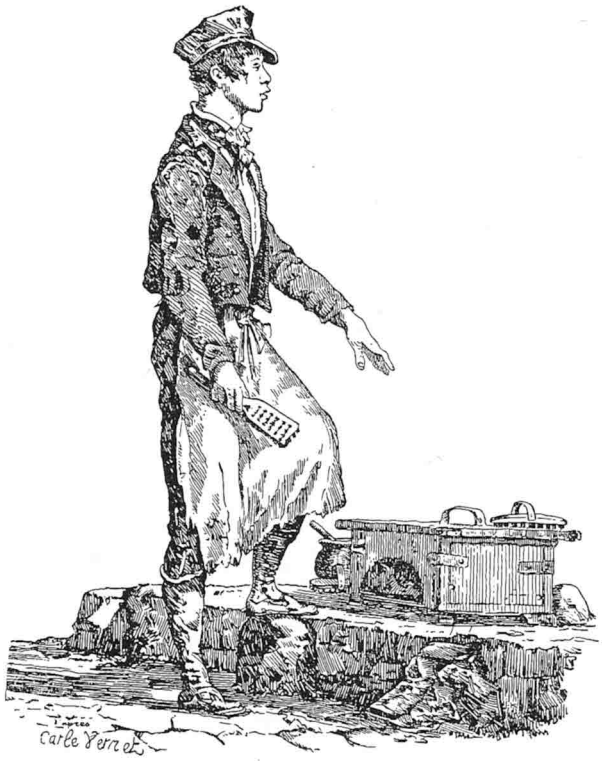

« CIRER VOS BOTTES EN PASSANT... »

DÉCROTTEURS AMBULANTS. — Ce petit métier était, au XVIIIe siècle, exécuté par des jeunes gens qui n'avaient pas encore atteint leur vingtième année. Carle Vernet reproduit ce modeste artisan devant sa boîte à cirer. Il tient à la main une brosse à reluire, et à côté de lui, est le pot au cirage.

« C'est sur le Pont-Neuf, écrit Mercier, qu'on y est mieux décrotté que partout ailleurs. La célérité et la propreté distinguent ces artisans. Ils sont réputés maîtres, car ailleurs vous risquez de confier votre jambe à un apprenti ignare qui étend sur un bas de soie blanc une cire

noire gluante. Quel désastre pour celui qui ne possède que cette paire de soie blanche et qui est invité à dîner chez une duchesse. Les décrotteurs sont libres, ils peuvent exercer partout leur talent qui leur appartient en propre. Les honoraires de la brosse sont fixés : on paie invariablement deux liards pour se faire ôter la crotte des bas et des souliers. Les décrotteurs jouent *quelques fois* le rôle de figurants dans les théâtres ».

Sur une ancienne gravure on montre que ces décrotteurs ambulants ne manquaient pas d'astuce. L'un d'eux avait dressé un chien à patauger dans le ruisseau boueux pour couvrir de boue les pieds des jeunes seigneurs que leur mauvaise étoile amenait auprès de son échoppe.

« A L'EAU !... A L'EAU !... »

PORTEURS D'EAU. — A une époque où l'eau était distribuée dans les rues de Paris par les fontaines publiques, le précieux liquide était transporté chez les clients dans des seaux qu'un solide Auvergnat coltinait à l'aide de récipients en métal ou en bois. Ils étaient maintenus par des arcs de cercle probablement en jonc et une forte courroie placée sur les épaules du porteur, facilitait sa pénible tâche de distributeur. Marlet a représenté une fontaine publique, la Fontaine Saint-Eustache dont le corps principal est formé par une amphore de style antique munie à sa base de deux mascarons par où s'échappe le liquide. (La reproduction de cette scène se trouve page 172.) Le porteur d'eau représenté par Carle Vernet dénote, à n'en pas douter, son origine auvergnate. Ce modeste industriel est coiffé d'un large feutre noir et un double cerceau dont il occupe le centre lui permet de maintenir à distance raisonnable les deux seaux dont il assure le transport.

Dans le jeu de 1808, on le retrouve tel à la case 29.

Les porteurs d'eau à Paris allaient le plus souvent s'approvisionner dans la rivière de Seine ou dans les fontaines. Ils doivent porter le liquide chez les habitants à quelque étage qu'ils demeurent, moyennant six liards par voie d'eau, c'est-à-dire pour deux seaux. Voici le portrait que Jaubert fait du porteur d'eau :

« Le porteur emploie une sangle de cuir large de trois doigts qu'il met diagonalement sur son épaule et à chaque extrémité de la sangle, se trouvent deux crochets en fer supportant des seaux en bois de hêtre fendu extrêmement mince (bois mérin). La partie supérieure du seau est munie d'un morceau de bois rond nommé nageoire qui empêche, dans une certaine mesure, l'eau de s'échapper lors de son transport. »

TONNEAUX DES PORTEURS D'EAU. — Pour simplifier le transport de l'eau, certains industriels ont eu, de bonne heure, l'idée, d'adapter sur une voiture un baril, lequel a un entonnoir carré à l'endroit de la bonde et un robinet sur le fond arrière.

« La Ville de Paris, ajoute Jaubert, est tellement peuplée, qu'on ne dépense pas moins de vingt mille livres pour acheter l'eau ainsi coltinée. Les tonneaux destinés à transporter l'eau qu'on était parvenu à filtrer, étaient peints en jaune à l'extérieur et marqués aux armes du roi et de la Ville de Paris. Les porteurs étaient revêtus d'une veste et d'une culotte bleues garnies de boutons jaunes, ils portaient sur leur bonnet une plaque de cuivre sur laquelle étaient gravées les armes de la Ville de Paris. Les charretiers d'eau avaient un petit cor au moyen duquel ils avertissaient le public du passage de leur voiture. Les seaux dont ils se servaient étaient marqués à l'intérieur de quatre clous dorés placés à la hauteur nécessaire pour donner exactement la mesure de trente-six pintes que devait contenir la voie d'eau ordinaire.

« Cette voie était tarifée au prix de deux sous et six deniers. La première entreprise fut faite par M. Duffaut qui eut pour successeur M. Heppey qui faisait distribuer, en toute saison et à toute heure dans tous les quartiers, l'eau clarifiée au prix de dix centimes la voie. On faisait une forte diminution de prix lorsqu'on utilisait le contenu total du tonneau d'eau monté sur roues. »

« RÉCUREU' DE PUITS ! »

EAU GLACÉE. — En 1827, une société entreprit de fournir pendant l'été, moyennant une légère rétribution, de l'eau glacée. Toutefois, cette industrie trouvait une opposition irréductible de la part des marchands de coco qui, jusque-là, avaient eu seuls le privilège de désaltérer le Parisien de condition modeste. De cet antagonisme entre les porteurs d'eau glacée et les marchands de coco, naquirent de fréquentes querelles. Heureusement l'hiver intervenant mit un terme aux hostilités et l'année suivante les esprits s'étant calmés, chacun reprit tranquillement son commerce à la grande satisfaction des consommateurs.

La confrérie des porteurs d'eau tenait ses assises à l'église de la Magdeleine située dans le quartier de l'Ile Saint-Louis et de la Cité. Cette église, à la fin du XVIIIe siècle, avait été démolie en partie et il n'en restait plus qu'une sainte chapelle qui fut vendue au moment de la Révolution. Elle était située au coin de la rue Marmouset et avait été, au milieu du XIXe siècle, transformée en boutique de marchand de vin.

LA BOUQUETIÈRE. — Le cri des jeunes personnes qui s'adonnaient à cet élégant commerce peut se résumer ainsi : « Des bouquets pour Margot, Marguerite », ou bien encore

« Des bouquets pour Toinon ». La gravure reproduite en tête du chapitre « Cris et Tableaux de Paris » représente une jeune femme, la tête recouverte d'un haut bonnet et portant un col de dentelle. Sur sa poitrine est un fichu croisé à la Marie-Antoinette, elle est abritée par un large parapluie et est occupée à lier une gerbe de fleurs.

Avant la Révolution, les bouquetières formaient à Paris un corps de communauté qui avait des statuts datant de 1677. Elles étaient qualifiées de *maîtresses bouquetières* et *marchandes chapelières en fleurs*. Il était défendu à tout marchand chapelier, confiseur, et autres personnes sans qualité, de faire des bouquets de fleurs naturelles et artificielles sous peine d'amendes et de confiscation.

Au XVIIIe siècle, les bouquetières venant de la rue de la Bouquetière, près de Saint-Julien-le-Pauvre, descendaient de grand matin dans Paris. Vers 1769, elles s'installaient tout à l'entour du cheval de bronze d'Henri IV sur le Pont-Neuf. Le commerce de ces bouquetières s'adressait plus spécialement aux petites bourses. Par contre, les fleurs rares étaient réservées aux marchands de fleurs qui arrivaient par la rue de l'Arbre-Sec. Le plus souvent, elles avaient renouvelé leur provision dans les jardins des « *Frères Provençaux* » qui vendaient à la fois des oignons, des tulipes ou des fleurs coupées dont on composait de beaux bouquets. L'étalage des fleuristes occupait les banquettes de pierre du Pont-Neuf et débordait souvent jusque sur le sol du quai de la Ferraille, qui, agrandi en 1830 devint le quai de la Mégisserie.

Le marché de fleurs et d'arbustes se tient depuis 1809 sur le quai de la Cité et la petite place qui longe la rue Aubé ouverte sur l'emplacement de l'ancienne église Saint-Pierre-des-Arcis, construite vers 926.

LES GAGNE-PETIT. — L'usine ambulante de ce petit ouvrier urbain, est constituée par une meule montée sur un petit châssis portatif; la meule reçoit un filet d'eau qui s'échappe de l'extrémité d'un vieux sabot ou d'un vase de métal placé à la partie supérieure de cette rudimentaire installation. Comme la chose se pratique encore de nos jours, la meule est actionnée par une pédale latérale.

La profession de gagne-petit a donné lieu à de longs discours en prose ou en vers célébrés un peu à toutes les époques. Il était parfois désigné sous le nom de « petit-jean, le gagne-petit des temps présents ». Dans d'autres circonstances, il est qualifié d'auvergnat ou bien de *rémouleur de Bar-le-Duc en Lorraine*.

Dans *Les cent et sept cris des rues de Paris* on trouve les vers suivants :

Puis se avez appétit,
D'entendre crier ung chascun,
Tantost orrez gaigne petit,
Dint suis suppost sans nul dessain.

Le cri du gagne-petit était : « Couteaux, ciseaux à repasser. »

LA PETITE LOTERIE. — D'après Carle Vernet, nous voyons que le marchand qui, sous la forme d'un petit carré de papier, vous vend de l'espoir, est habillé d'une sorte de longue redingote. Il porte dans la main des billets de loterie dont il a mis en réserve une liasse sous son bras droit. Il est qualifié de *richard*. Son cri habituel est : *Aux derniers les bons, cinquante louis d'or pour douze sous*.

La loterie fut introduite en France en 1533 par les Italiens venus à la suite de Catherine de Médicis. A cette époque, les loteries étaient désignées sous le nom de *bianques* ou *blanques*.

En 1660, la loterie ne fut plus seulement un jeu réservé aux particuliers, elle commença à être exploitée par les gouvernements.

En Angleterre et à Venise, la loterie servait à payer les troupes en temps de guerre, ou à fournir des fonds aux grandes entreprises. Au XVIe siècle, on a fait des tirages au sort d'objets en nature.

Une gravure de cette époque est intitulée « Nouvelle et plaisante loterie. » Cette légende est gravée sur le sol de la salle où allait tourner la roue de la fortune :

J'ai la fantaisie d'une loterie,
Qui bonheur apportera,
Un chacun y mettra,
Selon son envie,
L'argent qu'il voudra,
Le gros lot sera Sylvie.

Et de fait, l'image représente des lots en nature exposés au fond de la salle du tirage, disposés sur une étagère. On voit là de la vaisselle plate d'argent, des chandeliers et une buire du même métal, un réchaud et même des chenets. Le fameux gros lot, Sylvie, est serré de près par un seigneur, peut-être heureux gagnant et futur possesseur de cette belle personne.

Le produit de la loterie fut souvent employé pour l'urbanisme. En 1658, c'est l'hôpital général de Paris qui en fut l'heureux bénéficiaire. Certains édifices religieux, notamment l'église Saint-Sulpice ont eu la même origine.

En 1701, vingt quartiers de Paris furent dotés de pompes à incendies grâce à cette bien heureuse institution.

« AUX DERNIERS LES BONS !... »

En 1776, par son édit du 30 juin, Louis XVI supprima toutes les loteries à l'exception des suivantes : celle des Enfants trouvés, de la Pitié et celle de la Loterie royale de France.

En 1793, Chaumette, procureur général de la Commune de Paris, fit voter l'abolition de la loterie, abolition qui fut confirmée par la Convention, le 16 novembre 1794, sous le prétexte que c'était là une institution immorale. Le gouvernement du Directoire, cependant, réagit, et la loterie de France fut rétablie.

De tout temps, l'espoir d'un gain facile a engagé les hommes, à quelque condition qu'ils appartiennent, à prendre un billet de loterie, dans l'espoir de participer à la distribution plus ou moins problématique de la fortune.

Marlet a consacré un de ses tableaux de Paris à la représentation du public varié qui vient ainsi se rendre compte si son choix a été heureux. On voit parmi le public des gens de toutes les conditions jeunes et vieux, fonctionnaires et midinettes. Dans un coin du tableau, un

groupe de personnages entoure une jeune femme qui vient probablement d'apprendre qu'elle avait gagné la forte somme.

FALOTS. — Dès le milieu du XVIIe siècle, un guide patenté portant à la main une lanterne triangulaire numérotée, avait la charge de conduire les Parisiens pour leur permettre de regagner leur demeure quand la nuit était tombée. L'insuffisance de l'éclairage public rendait indispensable le service de ces modestes fonctionnaires.

Les falots étaient constitués par des lanternes en bois garnies d'une corne transparente.

LA LOTERIE

Dès la chute du jour, les porte-falots se montraient de tous les côtés, tenant des lanternes allumées et criant : « Lanternes, mes bonnes lanternes », ou bien encore : « Falots, falots ».

MERCERIE. — Cette petite industrie, si nous nous en rapportons à Carle Vernet, était exercée par des jeunes femmes portant une légère table en bambou maintenue par une courroie de cuir passée autour de leur nuque. Cette mercière ambulante annonçait ainsi sa marchandise : « Des lacets, des épingles, des rubans, du fil... ».

M. Kasner, dans sa remarquable étude sur la vocalise des cris de Paris, note ainsi le caractère musical des inflexions de la voix de la marchande de fil et de ruban, quand sur un air ironique, elle s'écrie pour rallier d'avance l'incorrigible cliente marchandeuse : « N'en prenez pas, c'est trop cher, c'est trop cher... ».

Le ruban de quelque espèce qu'il soit, se distingue des tissus ordinaires parce qu'il est beaucoup plus étroit. En outre, on en varie à l'infini les façons, les couleurs et les dessins.

Les rubans d'or et d'argent se fabriquent principalement à Paris et à Lyon. Saint-Étienne-en-Forez est aussi un centre important de rubaniers. La manufacture de Saint-Cha-

mond, petite ville du Lyonnais, fabrique des rubans qui sont vendus sous le nom de « rubans de Lyon ». Les principales fabriques de rubans de laine sont en Picardie et surtout à Amiens. Les rubans appelés « Padous » sont faits de fleurettes de filoselle ou de bourre de soie. Les marchands merciers de Paris tirent le ruban de fil des manufactures d'Ambert en Auvergne.

ÉPINGLES ET AIGUILLES. — Au XIIIe siècle, en France, la fabrication des épingles était déjà une industrie prospère et le *Livre des Métiers* d'Étienne Boileau rapporte qu'en 1290, il y avait déjà dix ateliers où l'on fabriquait des épingles. Ces ateliers furent au nombre de vingt-cinq en l'année 1300. Les épingles se vendaient au poids, au quarteron, c'est-à-dire le quart d'une livre.

On dit que ce fut Catherine Howard qui introduisit en France en 1543 l'usage des épingles qui était déjà courant en Angleterre quelques années plus tôt. L'*Encyclopédie des Gens du Monde* s'exprime ainsi : « Les deux sexes se servaient de cordons, de lacets, d'agrafes et de boutons. Dans les provinces, les pauvres gens utilisaient des brochettes de bois pour attacher leurs vêtements. »

Nous avons trouvé quelques renseignements sur la fabrication des épingles au XVIIIe siècle : « Les épingles, écrit Jaubert, sont formées d'un fil composé de différents alliages, car le cuivre rouge est trop mou, on emploie pour cela des laitons qui produisent un fil de couleur blonde et qui n'est point pailleux. On se sert également de fer ou d'acier, celui qu'on tire de Normandie est préférable à celui qui provient d'Allemagne. »

« DES LACETS, DES ÉPINGLES... »

A cette époque, chaque tête d'épingle était formée de deux brins de laiton tournés en spirale. Lorsque les têtes étaient coupées, il fallait les mettre au bout des épingles. Pour ce faire, on utilisait un appareil appelé l'entêteur. Une fois terminées, les épingles étaient mises en cartes et livrées au commerce sous cette forme. Outre les épingles blanches, on faisait également des épingles noires pour le deuil.

Les aiguilles et les épingles étaient autrefois importées d'Angleterre. Aussi, au début du XIXe siècle, la Société d'Encouragement proposa-t-elle un prix pour la meilleure préparation d'un fil d'acier propre à la fabrication des épingles et des aiguilles.

Au point de vue du commerce parisien, les aiguilles et les épingles les plus estimées, se vendaient rue de la Huchette à l'angle de la rue du Chat-qui-Pêche, dans une maison qui avait pour enseigne « A l'Y ».

Les marchands d'aiguilles et d'épingles vendaient aussi des lunettes et leur cri était ainsi

proféré : « Marchand de lunettes, marchand d'aiguilles, marchand d'épingles, voilà le petit marchand de lunettes.... »

OISEAUX ET CAGES. — Carle Vernet a consacré une des estampes de la série des Métiers au marchand de cages et d'oiseaux. Ce petit industriel vendait aussi des souricières. Le commerce des oiseaux captifs était assez florissant au XVIIIe siècle et peut-être même à une époque bien antérieure. Les marchands proposaient à leurs clients éventuels d'échanger des oiseaux contre du pain. Dans *Le Dit d'un Mercier*, un vers est consacré à ce petit commerce : « Oiselet, pour du pain donneroit. »

Au XVIIIe siècle, l'amusement des oiseaux attachés a été représenté dans bien des gravures et dans beaucoup de tableaux de maître.

« LANTERNE MAGIQUE ! »

LANTERNE MAGIQUE. — Carle Vernet a représenté le montreur de lanterne magique comme étant un personnage portant sur son dos un mystérieux appareil destiné à provoquer l'admiration des spectateurs. Ce personnage est qualifié de joueur d'orgue, mais la légende spécifie l'objet de cette petite industrie en ces termes : « Lanterne magique, pièces curieuses à voir.... »

Au XVIIIe siècle, l'abbé Nollet et le physicien Charles mirent au point cet appareil : « C'est un opéra sur roulettes qu'on porte à dos d'homme. » « En réalité, écrit Mercier, c'est une cassette où sont adaptés des verres d'optique qui grossissent les objets. »

Jaubert donne également la description d'un appareil d'optique qu'il nomme : « Microscope solaire ». « C'est, dit-il, à proprement parler, une lanterne magique éclairée par la lumière du soleil et dont le porte-objets est une petite lame de verre blanc qu'on charge d'une goutte de liquide dans laquelle il y a des insectes, mais rien n'est si beau que la circulation du sang dans le mésentère d'une grenouille, on croirait voir une carte géographique dont les rivières seraient animées par un écoulement réel. »

MARCHAND D'ALMANACHS. — Au XVIIIe siècle, on colportait dans les rues de Paris des almanachs montés sur carton ou simplement présentés comme de petites brochures. Pour annoncer sa marchandise, le commerçant ambulant s'exprimait ainsi pour vanter le contenu de son panier : « Almanachs curieux, almanachs nouveaux, véritables liégeois.... » Ces libraires ambulants se tenaient volontiers sur le Pont-Neuf et fraternisaient avec les pauvres chanteurs qui, pour vendre leurs poésies, interpellaient ainsi les bonnes et les cuisinières par cette apostrophe singulière : « Avez-vous rêvé de chien, avez-vous rêvé d'eau trouble, voilà l'explica-

tion de tous les rêves, un volume broché avec des figures. » Ces libraires ambulants vendaient aussi des images, des découpures en couleur qui, collées sur des boîtes et couvertes d'un vernis jaune, formaient une spécialité de l'industrie parisienne connue sous le nom de « travail à la Secrétan ».

MARCHAND DE PARAPLUIES. — Le Pont-Neuf était, savons-nous, le domaine réservé à une clientèle assez spéciale. Marlet a représenté dans cet ordre d'idées, un groupe de quatre mendiants dont les attitudes et les figures grimaçantes semblent avoir été empruntées aux compositions de Callot. On voit là des boiteux, des culs-de-jatte et des estropiés de tout

LES QUATRE MENDIANTS SUR LE PONT-AU-CHANGE

genre qui, pour exciter la commisération du public, ne craignent pas d'exhiber leurs plus repoussantes infirmités.

Tout en parlant du Pont-Neuf, il est bon de rappeler ici qu'à une époque où les voitures publiques circulant dans Paris étaient fort rares, les piétons pour pérégriner dans la capitale, ne dédaignaient pas de s'abriter sous un dôme d'étoffe tendue sur de véritables baleines. Ce service des parapluies publics a tenté le crayon de Marlet. Il a représenté un personnage portant sur son épaule un parapluie largement ouvert et tenant sous son bras un volumineux paquet de « riflards » munis de poignée en forme recourbée. On louait des parapluies pour la traversée du Pont-Neuf et on pouvait se procurer un de ces ingénieux dispositifs à l'entrée du pont et on devait rendre le parapluie à la sortie en ajoutant quelques liards pour prix de la location.

LA CLIQUETTE. — C'est toute l'histoire de la poste aux lettres qu'on pourrait faire à propos de cette gravure de Marlet représentant une élégante jeune femme empanachée s'apprêtant à glisser une enveloppe dans une boîte aux lettres portant l'inscription « pour

Paris et les départements ». La charmante personne qui vient d'accomplir ce geste, est vêtue d'une longue robe aux plis savamment distribués, sa coiffure soignée indique qu'elle appartient à un certain milieu social. C'est en se cachant de son mari qu'elle est venue apporter « un poulet » destiné à quelque amoureux transi. On remarquera sur le côté droit de la scène, la figure quelque peu grimaçante de l'épicier qui semble exprimer cette réflexion amère : « Il y a longtemps que pour moi ce petit manège n'est plus intéressant. »

Dans la scène que nous venons de décrire, le facteur qui se chargera de la distribution de ce courrier, est représenté par un postillon porteur d'une large besace en cuir et tenant à la main une cliquette agrémentée d'une poignée mobile battant sur une planchette cloutée. La

LA PETITE POSTE AUX LETTRES

poignée est disposée de façon à frapper alternativement sur deux clous pour indiquer aux clients éventuels le passage de l'employé des postes. On a parfois qualifié les lettres intimes de « poulets d'amour » ; ce nom est dû à ce que, en Italie, c'étaient les vendeurs de poulets qui se chargeaient volontiers de porter des billets doux aux belles dames. Ils glissaient le billet sous l'aile du plus gros poulet. Toutefois, un jour ce geste ne porta pas bonheur à un de ces marchands de volaille, car pour s'être transformé ainsi en entremetteur, il fut puni du supplice de l'estrapade et il dut se promener avec des poulets vivants attachés aux pieds.

VITRIER. — C'est un homme encore jeune coiffé d'un chapeau de haute forme qui porte sur son dos une modeste construction de bois léger maintenue par des bretelles de cuir. L'industriel tient à la main une règle plate et il a dû cacher dans l'une de ses poches le diamant avec lequel il coupera en petits morceaux l'une des grandes feuilles de verre qu'il coltine ainsi et qui est destinée à clore l'une des croisées qu'un malicieux ouragan aura privé de sa transparente cloison.

L'emploi du verre remonte à une haute antiquité et c'est à Venise qu'on avait formé les ouvriers les plus habiles à travailler le verre. Henri II attira en France quelques-uns des artisans faisant partie des verreries vénitiennes et il leur confia le soin de construire une verrière destinée à l'une des grandes fenêtres de la chapelle de Saint-Germain-en-Laye.

Le coulage des glaces fut inventé par Abraham Thévart en 1676 et ce fut lui qui fonda plus tard le célèbre établissement de Saint-Gobain.

Voici reproduits avec leur orthographe quelques vers extraits d'un imprimé de colportage, datant probablement de 1820, sans nom d'auteur et intitulé :

LES CRIS DE PARIS

Quel tonnerre et quel bruit
Je ne puis dormir dedans cette ville
Car l'on entend crier
Des cris différens dans tous les quartiers.
L'un crie et l'autre pialle,
Tous ces cris, point je ne raille,
M'empêchent de reposer,
Dedans mon logis je suis désolé.
Qui veut du rôt tout chaud?
Voilà le gros lot!
Ramoner les cheminées,
Des radis, des raves pour les déjeuners;
Des cerises, des groseilles,
Du cerfeuil et de l'oseille...
Achetez des bons œufs frais,
Des colifichets, voilà la laitière;
A mon beau quart de navets,
Des choux, des poireaux, carottes et panet,
Du verjus, des concombres,
Le potiron est du nombre,
Passe-pierre et cornichons,
Persil et ciboule, ma botte d'oignons...
J'entends le porteur d'eau,
Le gagne-petit, marchand de tisane;
A raccommoder des vieux seaux
Soufflets, parapluies et des souricières;
Paillassons et goupillons
Petits pains de seigle; qui veut des cartons,
Achetez de la faïence,
Arrêts, édits et sentences,
Almanach curieux et beaux
La bible, des noëls tant vieux que nouveaux.
Dans Paris, tout partout
On crie à deux sous de la marchandise

Boucles, couteaux et ciseaux
Tabatières, salières, étuis des plus beaux
Peignes de cornes, de bois et de buis
L'ornement de tête à bien des maris.
Un autre crie tout haut :
Petits grils, pelles, pincettes
L'hiver aux blondes et brunettes
Il vend des grilles et chaudrons
De peur qu'elles ne brûlent chemise et jupons.
Habits et vieux galons,
Lacet et coton, des rubans, du fil
Aiguilles à quatre pour un liard...
A récurer les puits,
Le plaisir des dames, lire la gazette
La petite loterie,
Qui veut des macarrons, aussi des oublies,
Œillet double et jasmin
Lanterne magique, la belle catin.
Du mouron pour les oiseaux,
Appétit nouveau, du beurre à la livre.
Sucre de toutes les façons,
Drap d'Elbeuf, toile fine, huile, orge et son,
Velours futaine et mousseline
Bois flotté, de la farine,
Liqueurs, bonbons et sabots
Paille d'avoine à vendre et des vieux chapeaux,..
Un autre crie d'une voix alègre :
Moutarde, verjus et vinaigre;
Et moi je vends des chansons
C'est pour réjouir les filles et garçons.

CONCLUSION DES « CRIS DE PARIS »

Les cris de Paris ont eu de tout temps leur utilité pour éviter aux modestes artisans de payer la location de boutiques qui étaient déjà autrefois d'un prix élevé.

Ces boutiques étaient même souvent peu enviables en raison du peu de lumière solaire dont elles jouissaient. Certains auteurs du XVIIIe siècle, notamment Jean-Jacques Rousseau et Rétif de la Bretonne, ont célébré l'utilité des cris de Paris. D'autre part, au XVIIIe siècle, bien des peintres et même des meilleurs, n'ont pas craint de mettre leur crayon et leur pinceau à la disposition des scènes les plus ordinaires de la vie courante.

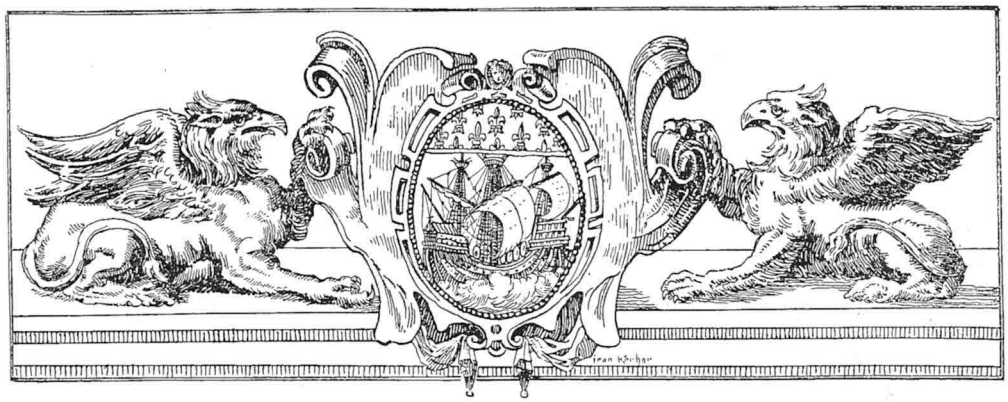

IX. HERALDIQUE.

N° 30.

CARTE MÉTHODIQUE

POUR APPRENDRE AISÉMENT LE BLASON

En jouant soit avec les cartes à tous les jeux ordinaires, soit avec les dez comme au jeu de l'oye.

Ce jeu a été édité à Paris, en 1713, chez Daumont, rue Saint-Martin, d'où il a passé chez Crépy, rue Saint-Jacques à Saint-Pierre, près la rue de la Parcheminerie. (Hauteur : 48,5, largeur : 62,5.)

Au centre du jeu est cette dédicace : « *A Monseigneur le comte d'Artois..... Monseigneur, si j'ose vous présenter la science héroïque du blason réduite à de simples cartes à jouer, ce n'est pas que je prétende par là arrêter vos regards sur un ouvrage qui ne fait plus qu'un amusement et qu'un jeu d'une connaissance si belle et si nécessaire.* »

Cette dédicace se termine par cette phrase : *Trop heureux du moins, Monseigneur, si je puis par cet endroit vous marquer le zèle et le profond respect avec lequel je suis, Monseigneur, votre très humble et très obligeant serviteur* ». Signé : Daumont.

CHACUNE des 53 cartes à jouer formant la division du jeu, cœur, carreau, pique et trèfle, est agrémentée de blasons héraldiques. Certaines cartes marquées d'une palme, sont « les endroits où l'on ne peut rester sans avancer ou reculer et sans payer ou prendre à la poule ».

Le blason est sorti des peintures du bouclier chevaleresque, mais c'est une erreur de croire que les armoiries datent de la première croisade. Il n'y a pas eu d'armoiries sous Philippe Ier, ni sous Louis VI.

Ce bouclier (*scutum*) était le support nécessaire des signes qui constituaient les armoiries. Il était très long, de forme ovale et se terminait en pointe par le bas; sa hauteur diminua jusqu'au

règne de Philippe Auguste, la courbure supérieure fut alors aplatie. Il est déjà nommé *écu volti* ou cambré. A partir de Charles V, cette arme défensive cessa d'être portée dans les combats et fut exclusivement réservée aux joutes des tournois et passe d'armes des chevaliers. Puis, sous Charles VII, le vieil écu en pointe fut affecté d'un mouvement en contre-courbe nommé, à cause de cela, *écu en accolade*. Enfin au XVIe siècle, il fut encore plus épaté et c'est cette dernière forme qui est demeurée pour la représentation des armoiries.

C'est à la fin du XIIe siècle que la science des armoiries, cet ensemble de signes, devises, ornements intérieurs et extérieurs de l'écu dut obéir à des lois rigides et immuables et prendre un caractère régulier. Au commencement du règne de Philippe Auguste, les figures représentées sur les écus devinrent héréditaires dans les familles, et l'on établit des chartes et répertoires destinés à en fixer l'authenticité. Chaque blason de famille devint propriété régulière et transmissible. A partir de ce moment, la variété des blasons augmenta sensiblement.

On entendit alors par blason non seulement les armoiries peintes sur l'écu, mais aussi les ornements extérieurs dont on habilla l'écu : casques, lambrequins, colliers, supports, tenants, etc.

L'écu lui-même, ou *table d'attente*, a une droite et une gauche absolues. En effet, cette table d'attente a même symétrie que la figure humaine, et on doit toujours se la représenter comme un bouclier tenu par ses énarmes et protégeant les parties symétriques du chevalier qui le porte : la droite se nomme *dextre* et la gauche *sénestre*.

Le milieu se nomme *champ*, il embrasse tout l'écu, le centre s'appelle *cœur* ou *abyme*, le bas *pointe* et les côtés *flancs*.

L'écu est divisé par des lignes droites qui donnent les *partitions*, les plus anciennes pièces qui le meublent sont dites *honorables* et ces *meubles* comprennent les figures de toute sorte : héraldiques, naturelles, artificielles.

Indiquons encore dans ce très bref aperçu de ces principes héraldiques que les couleurs de l'écu sont dites *métaux* (or, argent), *émaux* (gueules, azur, sinople, pourpre) ou *fourrures* (sable et vair) et que c'est Vulson de la Colombière qui, sous Louis XIII inaugura le moyen de représenter les couleurs en gravure ou en sculpture par des points ou des lignes horizontales, verticales ou croisées.

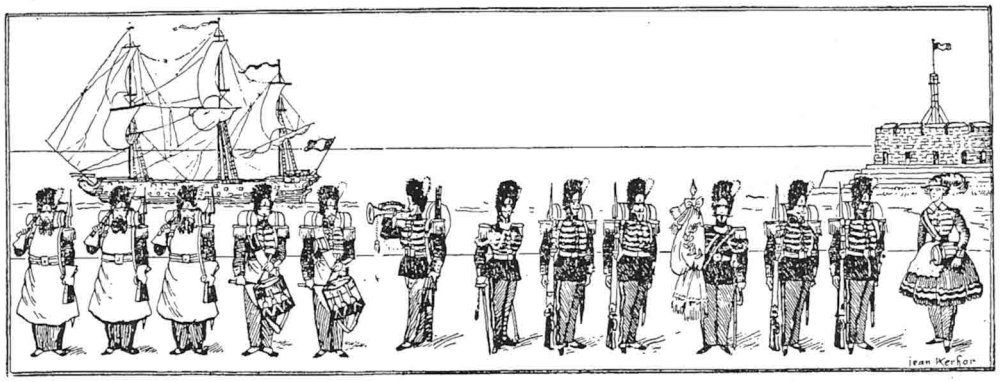

X. ARMEE ET MARINE.

N° 31.

JEU DES FORTIFICATIONS OU DE LA GUERRE

Édité à Paris en 1812, chez Basset, marchand d'estampes, rue Saint-Jacques, n° 64. Déposé à la Direction générale de l'Imprimerie et de la Librairie. (Hauteur : 46,5, largeur : 62.)

A la case n° 1 du jeu, se trouvent les signes indicatifs généralement employés à cette époque sur les plans militaires : tels que « quartier général», « infanterie», « cavalerie », « avant-garde », « artillerie, » « anciennes positions », etc.

Ce qui différencie ce jeu de ceux précédemment étudiés, c'est que le graveur n'a pas craint d'utiliser plusieurs cases consécutives pour expliquer par exemple le projet d'un rempart de terre (cases 41, 42, 43, 44) ou le profil d'une défense, par exemple « la tranchée de Charleroi » (cases 55 et 56).

Les cases qui sont ordinairement réservées aux oies, sont indiquées par un aigle surmontant la vignette : ainsi, au n° 9 figurant la surprise d'un poste, au n° 18, un convoi de vivres enlevés à l'ennemi, au n° 27, l'explosion d'une mine. Le sujet du n° 36, est plus lamentable encore : il représente un « traître vendant le plan de la ville ». De même le n° 45 : le drapeau blanc indiquant la capitulation est arboré sur la ville. La case 54 montre l'assaut de la citadelle.

La case n° 63 et dernière du jeu donne le plan de la ville de Metz dans une sorte d'arc de triomphe formé par un faisceau de drapeaux écussonné du monogramme de Napoléon Ier, et surmonté d'un aigle posé sur un foudre, qui tient dans ses serres et dans son bec la couronne de lauriers signe de la victoire. Au-dessus de l'aigle, on a gravé la couronne fermée.

Ce jeu a été remarquablement traité au point de vue de la gravure et l'artiste s'est appliqué à reproduire avec une grande exactitude le moindre détail des uniformes.

L'angle inférieur gauche représente la Croix de la Légion d'honneur avec couronne impériale et effigie de Napoléon Ier. En bas et à droite, la couronne de fer italienne. A la partie supérieure du jeu et à droite, l'Ordre de la Réunion et à gauche celui de la Toison d'Or.

Il a été fait, au début du règne de Louis XVIII, une seconde édition de ce jeu qui a été entièrement gravée à nouveau tout en respectant scrupuleusement les indications portées sur le jeu de 1812.

La grande différence qu'on observe dans ces différentes éditions, c'est que pour indiquer les cases des oies, un coq a remplacé l'aigle impériale. D'autre part, dans la case n° 63, l'écusson placé au centre du faisceau de drapeaux porte le double L de Louis XVIII, les aigles qui étaient sur les hampes des drapeaux de 1812 sont remplacées par des fleurs de lis.

La décoration des angles de ce dernier jeu est aussi quelque peu différente de celle des angles du jeu de 1812, et l'Ordre de La Réunion a été remplacé par l'Ordre de Saint-Louis. Les noms et les adresses d'éditeur sont les mêmes que sur le jeu précédent.

N° 32.

LE JEU DES HÉROS DE L'EMPIRE FRANÇAIS

Édité à Paris, en 1808, chez Basset, marchand d'estampes et fabricant de papier peint, rue Saint-Jacques, au coin de celle des Mathurins, n° 64. (Hauteur prise à la dimension du cuivre ayant servi à la gravure : 53, largeur : 41,5.)

Ce jeu n'est pas à proprement parler un véritable jeu de l'oie dont il n'affecte pas la forme et dont il ne possède pas le même nombre de cases. Il est divisé en douze compartiments désignés par un nombre égal de numéros. A la partie supérieure est l'aigle impériale surmontant un écusson portant le monogramme de l'empereur surmonté de la couronne fermée. Les drapeaux et les étendards placés de chaque côté du chiffre impérial sont de pure fantaisie et ils n'ont jamais existé, pas plus sous le Premier Empire que sous aucune autre époque.

Dans la case n° 2, est un sabre dit « sabre briquet d'infanterie », accosté d'une branche de laurier chargée de baies rouges. La case n° 3 contient un bonnet à poils d'officier de chasseur à pied de la garde impériale et il est accompagné d'une baïonnette. La case n° 4 renferme deux pistolets d'arçon garnis d'une branche de laurier, décor qu'on retrouve en partie à la case n° 5, laurier fleuri seul.

Dans la case n° 6, c'est un canon monté sur son affût. Un canon placé verticalement et qui vient de tirer partage les cases n°s 6 et 8, cette dernière ornée d'un obusier. A la case n° 9, encore une branche de laurier, de même qu'à la case n° 10 accompagnant un fusil à silex. Au n° 11, autre bonnet à poils et au n° 12, une épée d'officier, les sujets principaux accompagnés d'une branche de laurier.

Des trompettes de cavalerie et des pots à feu séparent les cases.

Au centre du jeu n° 7 est un important médaillon représentant un hussard jouant aux dés avec un sapeur des grenadiers. Ces deux personnages, lancent leurs dés sur un tambour. C'est le hussard qui tient en main le cornet avec lequel il vient de jeter les dés.

Tout en bas de ce très beau jeu, l'éditeur a pris le soin de graver en cinq lignes la règle que devront suivre les joueurs.

N° 33.

NOUVEAU JEU DES TROUPES FRANÇAISES

Édité à Paris, en 1815, chez Basset, marchand d'estampes, rue Saint-Jacques, n° 64. Déposé au bureau des estampes. (Hauteur : 43,5, largeur : 55,5.)

Ce tableau présente une différence notable avec ceux que nous avons étudiés précédemment en ce qu'il est divisé seulement en quarante-trois cases alors que les jeux que nous avons vus jusqu'à présent sont divisés en 63 compartiments.

Le ruban composant les cases de ce jeu part de la partie supérieure et après un long enroulement en spirale, se termine au n° 43 et dernier par la représentation de Louis XVIII recevant avec bonté les hommages des chefs de l'armée.

Quoique ce jeu ait été édité après la chute de Napoléon Ier, il est hors de doute que le graveur ait eu l'idée de représenter des faits se rapportant au Premier Empire, mais on a laissé à la plupart des personnages le plumet blanc et la cocarde qui, à l'époque impériale était tricolore, a été représentée ici toute blanche.

Au n° 1, est un sapeur de grenadiers à pied de la garde impériale, coiffé d'un important bonnet à poils et portant une hache sur l'épaule droite. Il y avait en effet, à la fin de l'Empire trois régiments de grenadiers à pied parmi lesquels était un régiment de grenadiers hollandais. C'est ce dernier uniforme qui est figuré à la case n° 14 avec la légende : « Grenadier en sentinelle ».

Dans la case n° 2 est un dragon de cavalerie légère, il faisait partie d'une compagnie d'élite dont les membres étaient seuls à porter le bonnet à poils. A la case n° 3, on a figuré un tambour d'infanterie de ligne, lorsqu'il aurait fallu un tambour d'infanterie légère : l'uniforme de ce dernier était entièrement bleu avec galons et passe poils blancs. Quel que soit notre souci de l'exactitude, nous ne pouvons pas nous attarder à relever toutes les erreurs commises par le graveur, qui au point de vue des uniformes, a pris certaines libertés.

Les angles du jeu sont occupés en bas et à gauche par des soldats au bivouac, à droite, par des hussards faisant boire leurs chevaux; en haut et à droite, c'est un chasseur sellant son cheval; en haut et à gauche, des dragons revenant de la corvée de fourrage.

N° 34.

JEU DU CONSCRIT

Édité à Épinal, vers 1860, par la maison Pellerin. (Hauteur : 36,5, largeur : 49.)

C'est un des rares jeux militaires intéressants de la fin du XIXe siècle et c'est ce qui lui a valu l'honneur de figurer dans notre collection des jeux de l'oie.

Malgré sa simplicité, ce jeu ne manque pas d'un réel intérêt puisque, au cours de ses 63 cases, il cherche à nous raconter toutes les guerres du Second Empire.

Le conscrit qu'on voit figurer à la case n° 1, passe successivement par tous les grades. A peine arrivé au régiment, on nous le montre faisant l'exercice, prenant sa première garde et dès

la case n° 5, il passe caporal. Peu à peu, il prend part à la conquête de l'Algérie. Il y gagne comme adjudant, la médaille militaire et à la case 27, le voilà sous-lieutenant, à la case 36, capitaine, 41, chef de bataillon, passe case 43 en Crimée, est nommé lieutenant-colonel case 45. Se distingue à Inkermann (46), Sébastopol (47), Malakoff (49), colonel (50), général (54), après Magenta (57) est Divisionnaire (59), après Solferino (60). Rentre triomphalement à Paris après la paix de Villa-Franca (62), et termine Maréchal de France (63) en grand uniforme se tenant debout au milieu d'un faisceau de drapeaux, sous un aigle aux ailes éployées.

Dans les angles, on a fait figurer les représentations des batailles d'Inkermann, de Malakoff, de Palestro et de Solferino.

GYMNASE NORMAL, MILITAIRE ET CIVIL

NOUVEAU JEU DE LA MARINE

Dédié à S. A. S. Monseigneur le duc de Penthièvre, amiral de France, gouverneur de Bretagne, par son très humble serviteur Crépy.

Édité en 1768, à Paris, chez Crépy, rue Saint-Jacques à Saint-Pierre près la rue de la Parcheminerie avec privilège du roi. (Hauteur : 49, largeur : 66.)

Exceptionnellement, le graveur a pris le soin de signer ainsi son œuvre : « M. Jeanne Chapoulaud, sculp. 1768. »

L'auteur présente en ces termes son jeu au public : *L'idée d'avoir mis en jeu les choses les plus utiles, devient alors l'instruction de la jeunesse qui se destine à soutenir l'État et l'interest de son prince occupé dès sa tendre enfance à l'étude des sciences et arts. Elle se montre un jour illustre à sa patrie. Cette*

récréation aussi sérieuse que profitable, vous apprend non seulement les termes usités de la Marine, mais même le détail ou le nom des différents bâtiments de guerre qu'on met en mer.

Vient ensuite la nomenclature des noms des officiers rangés par ordre puis l'explication des signaux. *C'est, dit l'éditeur, la marque dont on est convenu pour se faire entendre d'un vaisseau à un autre, soit par pavillons de différentes marques ou par un certain nombre de coups de canon.*

Ce jeu comprend 63 cases. Il commence au n° 1 par la vue d'un port de mer qui tient tout l'angle inférieur gauche du jeu : un navire est à quai au pied d'une tour fortifiée, accostée d'un mât de levage qui permettra d'amener à la hauteur voulue les énormes caisses et ballots prêts à être embarqués.

Les cases ordinairement réservées aux oies sont constituées par la représentation du « Vent en poupe ». Le décor est absolument semblable pour chacune de ces cases.

Parmi les vignettes représentées dans ce jeu, nous remarquerons deux bateaux, probablement réservés à la traite des nègres.

LES INDIENNES DE TRAITE (1). — Les toiles imprimées ont joué un rôle important dans ce qu'on a appelé « l'industrie du bois d'ébène » qu'il serait plus juste de qualifier de la « traite des nègres ».

La traite des nègres remonte aux premières années du XVIe siècle. Elle eut pour but principal d'approvisionner les colonies d'Amérique et des Indes d'ouvriers capables de travailler sous un climat trop malsain pour les blancs, aux plantations de canne à sucre, de riz, de café, ou de coton.

Si Louis XIII semble avoir eu quelques scrupules à autoriser l'esclavage dans les colonies françaises, nous ne trouvons plus la trace de ce sentiment sous Louis XIV.

Le XVIIIe siècle marque un redoublement d'activité pour le commerce des esclaves. Vers 1775, la traite est devenue dans les grands ports français une branche parfaitement organisée du commerce maritime. L'expérience d'un siècle avait permis de calculer d'avance le coût d'une expédition à la côte de Guinée ou aux Antilles, ainsi que le nombre des noirs qu'on pourrait échanger. Les pourvoyeurs des marchands d'esclaves n'étaient autres que les princes et roitelets indigènes. C'était même la principale source de leurs revenus et les razzias qu'ils organisaient s'étendaient sur de vastes territoires. En résumé, on peut estimer à quarante millions le nombre des noirs enlevés à la terre d'Afrique entre 1511 et 1789.

L'argent ne servait pas aux transactions du « bois d'ébène », on procédait par échange.

Une cargaison se composait le plus souvent de tabac, eau-de-vie, pipes, fusils, sabres, quincaillerie, verroterie, mais surtout de pièces d'étoffe. Si, au début, on ne troquait que des laines écrues ou blanches, telles qu'on les utilisait à cette époque, en Europe, on en vint peu à peu à exporter des indiennes de couleur dénommées « indiennes de traite » qui étaient fabriquées spécialement pour l'exportation. Nous n'avons pu nous procurer des spécimens de ces dernières, mais nous avons eu la bonne fortune de retrouver les modèles originaux, dessins contenus dans un inestimable recueil qui nous a été communiqué par M. Mayet, le célèbre antiquaire angevin.

Les couleurs les plus employées étaient l'ocre, le bleu et la teinte terre cuite. Dans la simplicité du dessin, on utilisait les rayures, les quadrillés et les figures géométriques. On peut noter que les sujets s'apparentent à l'imagerie populaire et empruntent leurs thèmes à l'exotisme plus à la portée de l'intellect des indigènes. C'est ainsi que les indienneurs ont eu recours à la représentation d'animaux réels ou fabuleux, de plantes ou de paysages plus ou moins orientaux.

(1) Extrait de l'ouvrage. « *La Toile Imprimée et Les Indiennes de traite* » de M. H.-R. D'Allemagne, 2 vol. in-4° raisin, publié par la Librairie Gründ. (Paris, 1941).

Certains de ces dessins sont maintenant d'un modernisme curieux, il en est qui ne seraient pas indignes de la palette d'un Picasso. Observons cependant qu'on n'est pas peu étonné d'y retrouver des sujets empruntés aux fables de La Fontaine ou à l'art militaire, toutes compositions qui, semble-t-il, devaient être peu compréhensibles pour les indigènes. Ces toiles étaient vendues sous forme de pièces de mouchoirs, de foulards pouvant être utilisés comme vêtements.

L'industrie de la toile de traite disparaît, en principe, avec l'abolition de l'esclavage en 1789, mais survivra cependant encore dans une certaine proportion jusqu'au milieu du XIXe siècle.

Mais reprenons l'étude du *Nouveau Jeu de la Marine* :

Nous voici à la case n° 23, c'est un de ces galions d'Espagne qui étaient destinés à transporter l'argent et l'or monnayé pour une valeur atteignant parfois dix à douze millions de francs.

Ces galions revenaient chargés de mousselines, de soieries, de porcelaines et de ces marchandises si précieuses qu'on trouvait couramment aux Indes. Ces bâtiments étaient exposés aux attaques des flibustiers qui écumaient la mer à l'époque de Philippe II. Aux XVIIe et XVIIIe siècles, des Bretons étaient les plus fameux corsaires : le type le plus légendaire était Jean Bart.

Entre les cases ornées de vignettes, il y a 23 cases qui ne comportent aucune illustration, mais qui renferment la désignation des termes marins les plus usités. Au centre du tableau, on a gravé la représentation des pavillons des nations maritimes de l'Europe et l'indication des couleurs consiste dans l'inclinaison des hachures ou par des points.

Au centre gauche, une très grande vignette représente un vaisseau de guerre à la voile avec la description et la nomenclature de toutes les parties de sa voilure.
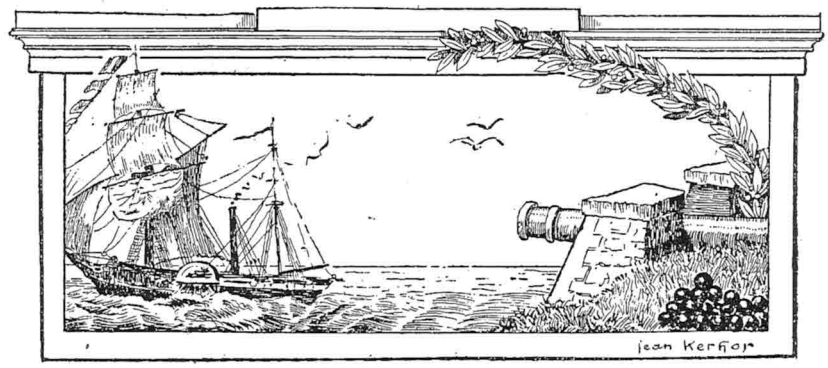
La dernière case du jeu (n° 63) est le Bon port. Un bateau de guerre arrive auprès d'une ville fortifiée qui doit être Saint-Malo. Au-dessous de cette fort jolie composition se trouve la règle du jeu.